

# L'Accent *sur l'Actu'*

NUMÉRO 28 | OCTOBRE 2022

LE MAGAZINE D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE



À Marcelle Genin  
1914-1936

**25 ans  
de jumelage,  
une grande fête**  
page 4

**Un espace  
magnifiquement  
agrandi et rénové au  
cœur du village**  
page 6

**Un « Club Ados »  
où les jeunes  
sont acteurs  
de leur temps libre !**  
page 12

Nouvelle salle Marcelle Genin

## Sommaire

- p. 1 Édito
- p. 2 Questions au maire
- p. 4 25 ans de jumelage, une grande fête**
- p. 6 Un espace magnifiquement agrandi et rénové au cœur du village
- p. 8 Journée du nettoyage de la terre, une volonté ambitieuse !
- p. 9 Ces pratiques honteuses qui nous coûtent très cher
- p. 10 Deux couples de paons se promèneront bientôt dans le parc de Rajat...
- p. 11 ... et un couple de chèvres naines est arrivé
- p. 12 Un « Club Ados » où les jeunes sont acteurs de leur temps libre !**
- p. 14 Élection de nouveaux Conseillers Enfants
- p. 15 La journée du patrimoine, une formidable réussite
- p. 16 Actions sociales
- p. 18 Actu' : Notre commune en chiffres**
- p. 23 Actu' : Les panneaux d'affichage extérieurs vont disparaître au profit d'une version dématérialisée
- p. 24 Actu' : 3 nouveaux agents renforcent les effectifs de la mairie
- p. 25 Actu' : Cérémonie d'accueil des nouveaux habitants
- p. 26 Actu' : Un départ chargé d'émotion
- p. 27 Travaux & projets
- p. 28 Sécurité : La Région nous accompagne financièrement et nous soutient dans nos projets**
- p. 29 Adhérer à la « Participation citoyenne » pour devenir acteur de sa sécurité
- p. 30 Du côté du SIEPEL
- p. 32 les carnets de la citoyenneté :**  
À quoi servent nos impôts et pourquoi devons-nous en payer ?
- p. 41 C'est la vie
- p. 42 La vie communale ...en bref**
- p. 43 Tribune des élus
- p. 44 Les Échos du Mois de Novembre**

### Hôtel de Ville

5-7 Rue Émile Vernay



04 72 48 09 99



mairie@

mairie-stpierredechandieu.com



www.mairie-stpierre  
dechandieu.com



MairieStPierredeChandieu

### Horaires d'ouverture au public :

Lundi au vendredi  
9h-12h et 14h-17h30



Directeur de Publication : Raphaël Ibanez  
Conception/Mise en page : Service Communication  
Photos : Service Communication/Pixabay.com - sauf mention  
Impression : Atelier Michaud - Tirage : 2 200 exemplaires.

« J'entends agir pour  
l'intérêt général. »

## Édito

À l'heure où notre dépendance aux énergies carbonées (gaz naturel, pétrole...) génère de plus en plus de contraintes dans nos déplacements quotidiens et nos modes de chauffage. À l'heure où cette dépendance pèse de plus en plus lourdement sur le budget communal, nous sommes désormais confrontés à une triple nécessité :

- Anticiper nos projets de rénovation et les besoins en nouveaux équipements. C'est en ce sens que nous avons réalisé l'isolation thermique des bâtiments A et B à l'école, et celle de la mairie. L'extension de la salle Marcelle Genin que nous avons inaugurée à la fin du mois de septembre a bien évidemment pris en compte ces impératifs énergétiques, y compris les abords dont les éclairages publics ont été réalisés en Led, beaucoup moins énergivores que des éclairages classiques.
- Poursuivre un plan d'économies que nous avons d'ores et déjà engagé sur l'éclairage public. En effet, chaque point lumineux obsolète ou défaillant est remplacé par un éclairage Led. Le SYDER qui nous accompagne sur le dossier de l'éclairage public a engagé une démarche performancielle et mandaté un bureau d'étude qui établira prochainement un diagnostic complet des installations. En attendant et à l'heure où la sobriété énergétique impose une vigilance accrue, nous avons programmé une extinction, à 23h de tous les gros décors lumineux qui seront installés à l'occasion des fêtes de fin d'année. Dans les équipements communaux et à l'exception des établissements accueillant de jeunes enfants, la température sera ramenée à 19 degrés.

- Échanger, informer et expliquer cette nouvelle acculturation. Jamais depuis les deux chocs pétroliers des années 70, la France n'avait connu une telle situation où notre société doit s'adapter collectivement et durablement aux défis environnementaux qui nous attendent. Les associations d'élus locaux en ont pleinement pris conscience et tout en déplorant les risques financiers qui pèsent sur le bloc communal et en appelant le Gouvernement à en tenir compte (notamment dans son projet de Loi de Finances), elles s'attachent à accompagner les municipalités. Localement, nous nous attachons à vous informer et à débattre, que ce soit lors de nos rencontres régulières ou à travers nos supports de communication.

C'est donc fort de ma responsabilité vis-à-vis de vous tous et des finances communales, désireux de poursuivre le travail engagé par toute l'équipe municipale et plus que jamais engagé dans le développement durable de notre village que j'entends agir pour l'intérêt général, en transparence et avec toute la conviction qui m'anime depuis 2008.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau numéro de l'Accent sur l'Actu et une très belle fin d'année dans notre village ! ■

Votre Maire dévoué,

Raphaël IBANEZ

# Questions au Maire



« L'amélioration de notre cadre de vie doit se faire dans le respect de l'environnement. »

À travers 4 questions, Raphaël Ibanez revient sur des événements qui ont marqué l'actualité communale ces dernières semaines.

**Nous traversons une période de crise énergétique, quelles sont les mesures que la municipalité compte mettre en place pour répondre à cette problématique ?**



En effet, nous devons tous être solidaires et responsables afin de limiter le gaspillage d'énergie. Mais je tiens à préciser que nous n'avons pas attendu cette crise pour agir dans ce sens, puisque d'importants travaux de rénovation énergétique ont déjà été entrepris dans la plupart de nos bâtiments communaux. De même le remplacement de l'éclairage public par des modèles de nouvelle génération moins énergivores est en cours. Quant aux illuminations de Noël, cette année elles ne seront plus allumées toute la nuit, mais à partir de la tombée de la nuit jusqu'à 23h pour être éteintes dès le 2 janvier.

Aujourd'hui il s'agit de continuer nos efforts, mais aussi de faire respecter des consignes.

Concernant la température (19° l'hiver et 26° l'été), des programmeurs sont présents dans l'ensemble de nos bâtiments. Les écoles et les lieux accueillants les plus jeunes ne seront pas impactés par la baisse des chauffages. De plus les salles de classe sont équipées d'une ventilation double flux et d'un contrôle de mesure de CO2. Il n'est donc pas nécessaire de laisser les fenêtres ouvertes pendant des demi-heures entières pour aérer, alors que le chauffage fonctionne.

De la même manière, l'extinction des lumières doit devenir un automatisme lorsque l'on quitte un bureau, une salle ou un complexe sportif. J'en appelle donc à la responsabilité de chacun car nous sommes tous concernés, que ce soit au sein de notre foyer, à notre travail ou dans des lieux de loisirs mis à disposition par la commune.

**Vous avez inauguré dernièrement le nouvel espace Marcelle Genin. Quelle en est sa destination aujourd'hui ?**

Nous avons consacré des moyens importants à la rénovation de cette salle et grâce à l'aide financière des services de l'État, nous avons pu doubler sa capacité d'accueil et créer un aménagement paysagé pour la rendre vraiment agréable. Il était nécessaire d'envisager son agrandissement car aujourd'hui, notre commune ne compte pas moins de 86 associations et la plupart ont besoin de salles pour exercer leurs pratiques. Ces deux salles leur sont donc destinées en priorité comme c'était déjà le cas auparavant, mais elles pourront être occasionnellement occupées par la municipalité, lors de réunions publiques ou d'autres manifestations. Ce bâtiment pouvait être loué aux particuliers pour des fêtes et des événements familiaux et il continuera à l'être, sur réservation auprès de la mairie dès que le prix aura été fixé et validé en conseil municipal.

Dans la question précédente, je parlais de la responsabilité de chacun, il en est de même concernant l'utilisation de ces salles et je remercie par avance l'ensemble des usagers pour le soin qu'ils apporteront à ce nouvel équipement.



**Vous avez souhaité à travers cette interview, évoquer la dangerosité des trottinettes ?**

Oui, car le comportement des enfants et des jeunes se déplaçant en trottinettes, qu'elles soient électriques ou non, devient de plus en plus à risques et problématique pour les automobilistes et les piétons. Il faut absolument que les jeunes prennent conscience du danger que représente l'usage d'une trottinette, que ce soit pour eux mais aussi pour les autres.

**Beaucoup ne respectent absolument pas le Code de la route. Des sens interdits sont empruntés, des stops et des feux tricolores non respectés, des pistes cyclables sont utilisées à contresens, les trottoirs sont empruntés pour circuler, les passages piétons sont ignorés, bref, la liste est longue...** Pour clore ce constat, notons que la plupart des usagers ne respectent même pas le port du casque. Les Saint Pierrards me rapportent trop fréquemment des situations où leur sécurité a été mise en danger alors qu'ils étaient piétons ou d'autres qui les ont évités de justesse au volant de leur voiture, une collision qui aurait pu être dramatique avec une trottinette. Nous avons déjà à plusieurs reprises communiqué sur les dangers que comporte ce mode de déplacement, si les règles élémentaires de sécurité et du Code de la route ne sont pas respectés.

Il est aujourd'hui urgent avant qu'un accident grave ne se produise, que les parents alertent leurs enfants avec vigueur sur les risques qu'ils courent et que les plus âgés prennent conscience qu'ils mettent en danger à la fois la vie d'autrui, mais également et surtout la leur.



**Vous avez recruté trois nouveaux agents communaux, quelles fonctions occupent-ils ?**

La commune bénéficiait de deux policiers municipaux et au mois de juin l'un d'entre eux est parti pour une autre région. Nous en avons donc embauché un nouveau qui a pris ses fonctions au 1<sup>er</sup> octobre, il s'agit de Jérôme Chapuis.

Notre service de police municipale a par ailleurs été mutualisé avec celui de Toussieu, pour permettre de pallier aux périodes de vacances, d'absences et de congés maladie. Cela donne aux deux communes la possibilité d'avoir une plus grande souplesse et de pouvoir occasionnellement détacher un agent d'une des deux unités, pour venir en renfort sur des interventions précises.

L'autre agent, Myriam Castaldo, a pris ses fonctions également au 1<sup>er</sup> octobre. Elle est affectée en qualité d'assistante au service Finances/Ressources Humaines. Je leur souhaite à tous deux la bienvenue dans nos services. ■



Un formidable week-end nourri d'échanges et de partage avec **nos amis italiens et allemands !**

## 25 ans de jumelage, une grande fête

Les 1<sup>er</sup> et 2 octobre le Comité de jumelage de Saint Pierre de Chandieu et la municipalité avons accueilli dans le cadre des 25 ans de jumelage avec la ville de Lauchringen, nos amis allemands. Ce fut l'occasion pour nos homologues italiens de la ville de Mezzago, de nous rejoindre pour participer à cette fête.

Cette longue histoire commune, nous la devons bien sûr à l'indéfectible amitié qui nous unit, au partage de belles valeurs républicaines et humanistes, mais aussi à la régularité de nos échanges.

Notre Europe, malgré parfois son manque de visibilité institutionnelle, reste un socle solide pour construire l'amitié, la solidarité et l'entraide entre les peuples et cette construction est plus que jamais nécessaire.

Le conflit en Ukraine, les millions de réfugiés qu'il a jetés sur les routes de l'exil et dont quelques-uns ont trouvé un refuge de paix à Saint Pierre de Chandieu, ce conflit frappe aux portes de l'Europe démocratique et nous menace directement. La folie mégalomane d'un chef d'État aux motivations incertaines, la barbarie de ses armées, installent la peur dans le cœur des hommes libres.

Il nous faut donc poursuivre cette construction européenne et accroître la solidarité entre les peuples. C'est la force des jumelages, dont les premiers se sont constitués au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et qui perdurent depuis.



Au programme il y avait la visite du vieux Lyon, de la basilique de Fourvière et la visite des nouvelles infrastructures de notre commune. Pour favoriser les échanges, des Olympiades avaient été organisées par le Comité de jumelage et encore bien d'autres surprises leur avaient été réservées. Cette journée de samedi a été ponctuée le soir, par un diner spectacle à l'espace DesLynes ouvert à tous les Saint-Pierrards.

Les discours officiels, quant à eux et les échanges de cadeaux, se sont déroulés dimanche matin à la mairie et cette cérémonie s'est clôturée en musique avec les trois hymnes joués par la Fanfare, devant le square Lauchringen.

Nous aspirons à ce que cette belle fête européenne que nous avons connu tout au long de ce week-end, renforce nos échanges et nos partenariats entre villes jumelles. ■

*L'amitié qui nous unit à l'Allemagne et l'Italie, sera nous en somme sûrs, un ciment à toute épreuve sur lequel, en tant qu'élus de la République, nous souhaitons écrire les mots « Liberté », « Egalité », « Fraternité » !*



# Un espace magnifiquement agrandi et rénové au cœur du village

C'est vendredi 30 septembre qu'en présence de Benoît Rochas, sous-préfet chargé du Rhône-sud auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, de Jean-Luc Fugit, député du Rhône de la 11<sup>ème</sup> circonscription et de Raphaël Ibanez, notre maire, que le nouvel espace Marcelle Genin a été inauguré.

## Nous parlons d'un nouvel espace, car il a été complètement repensé et agrandi.

**Avant 1939, ce lieu fut transformé en magnanerie qui contribua au passé séricicole de la commune, avant de devenir une usine de tissage, puis un entrepôt de stockage de grains, en 1942.**

Lorsque la commune en a hérité, respectant les volontés de Madame GENIN (voir encadré), cette maison est devenue un lieu destiné aux associations. Située dans l'hyper centre et occupant un emplacement idéal, elle méritait d'être mise en valeur. Son agrandissement était possible, puisque nous disposions d'un espace foncier suffisamment important et son extension était devenue une nécessité au regard des demandes de réservations de salles par les associations, toujours plus croissantes. Ce lieu pourra également être loué ponctuellement, pour des rassemblements familiaux, comme c'était déjà le cas auparavant.

**Deux étages** sont maintenant utilisables, chacun aménagé d'un espace cuisine, de sanitaires distincts femmes/hommes, d'un vestiaire et d'une salle de stockage, pour une surface totale de 500 m<sup>2</sup>. La présence d'un ascenseur était obligatoire pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ou en situation de handicap.

En façade, les baies vitrées ont été privilégiées pour apporter la plus grande clarté et la cage d'escalier vitrée elle aussi, fait écho à l'architecture de la salle du « Cercle ».

**La charpente a été reconstruite en bois comme à son origine,** pour conserver des matériaux naturels. Dans la logique de notre politique environnementale, nous avons fait le choix de créer un square arboré aux abords de celle-ci.

**Un kiosque a pris place** au sein du square pour permettre des interventions musicales lors des différentes manifestations organisées par les associations ou la municipalité.

En lieu et place d'une partie du parking, la végétation s'est substituée au bitume. Un quart des places de stationnement ont été conservées, mais il y en a suffisamment dans un périmètre très proche, pour que chacun puisse pleinement profiter de cette nouvelle installation.

Les dérèglements climatiques que nous connaissons depuis plusieurs années doivent tout particulièrement nous inciter à repenser nos espaces urbains. L'artificialisation à outrance des sols n'est désormais plus une norme acceptable. La place de la nature en ville doit être au cœur des projets d'aménagements. Nous espérons que ce bâtiment apportera aux Saint-Pierrards une pleine satisfaction et nous espérons surtout qu'il sera respecté par les usagers !



## Mais qui était Marcelle Genin, et pourquoi cette salle porte-t-elle son nom ?



Cette jeune fille, Marcelle GENIN, est décédée de la tuberculose en 1936, alors qu'elle était âgée de 21 ans.

Sa mère Marie Joséphine GENIN, née PIATTON n'ayant pas d'autre d'enfant, avait rédigé son testament dans lequel elle précisait qu'à son décès, l'usufruit d'une partie de ses biens, notamment immobiliers, devait revenir à sa mère si elle était toujours en vie, puisqu'à l'origine, ceux-ci appartenaient à sa famille.

Son testament stipulait également qu'au décès de sa mère, l'ensemble de ses biens, reviendrait à son mari, Jean-François GENIN, notamment des terrains présents sur la commune (le mas des Cornées, le mas de Quinonnière et le mas de la Forêt, le mas des Araignées, un bois dans la Combe Pelouse, le mas du Grand chemin Gravier, le mas de Muriers).

Elle décéda avant son mari, le 10 avril 1940 à l'âge de 55 ans, soit 4 ans après sa fille...

Concernant cette maison au centre du village, Madame GENIN avait inscrit dans son testament, devoir la léguer après le décès de son mari, à la commune de Saint Pierre de Chandieu, accompagné de conditions très précises concernant la destination de ce bâtiment.

Cette maison devrait être utilisée comme salle des fêtes, salle de réunion et d'agrément, capable d'accueillir des œuvres charitables ou l'accueil d'associations dédiées aux animaux.

Elle ne devra, en aucune circonstance, abriter des groupements se livrant à des manifestations à caractère religieux.

La commune devra par ailleurs entretenir le tombeau de famille. →

Son mari quant à lui disparut le 5 décembre 1959, à l'âge de 75 ans.



**Marcelle GENIN**  
1914 - 1936  
A fait don de cette salle  
à la commune de Saint Pierre de Chandieu

## Montant total des travaux

(Rénovation, agrandissement, aménagement paysager)

**1 352 134,67 €**

## Montant des subventions

Plan « France Relance »

**400 211 €**



## Journée du nettoyage de la terre Une volonté ambitieuse !

**Samedi 17 septembre, la municipalité prenait part à cette action qui se voulait être mondiale et qui venait en remplacement du traditionnel « Nettoyage de printemps ».**

Pour cette occasion, notre village a été quadrillé en plusieurs secteurs et les équipes de participants ont arpenté nos chemins et nos rues à l'affût des débris qui souillent notre environnement.

120 personnes étaient au rendez-vous, dont 51 enfants.

Rappelons que les services de nettoyage de la commune s'occupent des trottoirs et des rues, mais il faut se rendre dans les champs et à l'orée des bois pour s'apercevoir qu'encore trop d'individus ne respectent pas la nature ! Et puis il y a ces inadmissibles dépôts sauvages, pour lesquels il faudra encore que la commune paie l'enlèvement...

Honte à ceux qui s'en rendent coupables ! ■



**En réponse aux personnes nous alertant sur la présence de dépôts sauvages dans notre commune :**

## Ces pratiques honteuses qui nous coûtent très cher

**La municipalité déplore, comme vous tous, la présence de dépôts sauvages sur les chemins de notre commune.**

Tous les dépôts sont recensés soit par la police municipale, soit par chacun d'entre nous par nos alertes et c'est la CCEL qui a en charge de les évacuer.

Depuis fin juillet, malheureusement encore 23 dépôts sauvages ont été relevés et à ce jour, 90 % ont été ramassés.

La CCEL couvre l'enlèvement des 8 communes et le prochain passage a lieu début octobre.

Quant au SMND, c'est bien lui en effet qui gère le ramassage des ordures ménagères et les déchetteries. Sachez que les communes n'ont pas cautionné le choix d'instaurer un nombre de passages réglementé en déchetterie, bien au contraire. Nous sommes conscients que cela favorise cette pratique honteuse et polluante pour l'environnement.

**Malheureusement, la voix des communes se retrouve confrontée à un syndicat puissant qui souvent l'étouffe.**

*Il existe une amende pour les contrevenants mais celle-ci est rarement, voir jamais appliquée faute d'être présents au bon moment, au bon endroit.*

Ces personnes ne commettent pas leurs délits en pleine journée et encore moins aux abords des routes passantes.

Par ailleurs, nombre d'entrepreneurs qui travaillent de manière non déclarée, facturent à leurs clients l'enlèvement des gravats de chantier, gardent la somme et jettent ceux-ci dans la nature, car les déchetteries sont payantes pour les professionnels.

Autant d'aberrations que nous déplorons, mais nos arguments ne suffisent pas à convaincre le SMND de revoir sa politique.

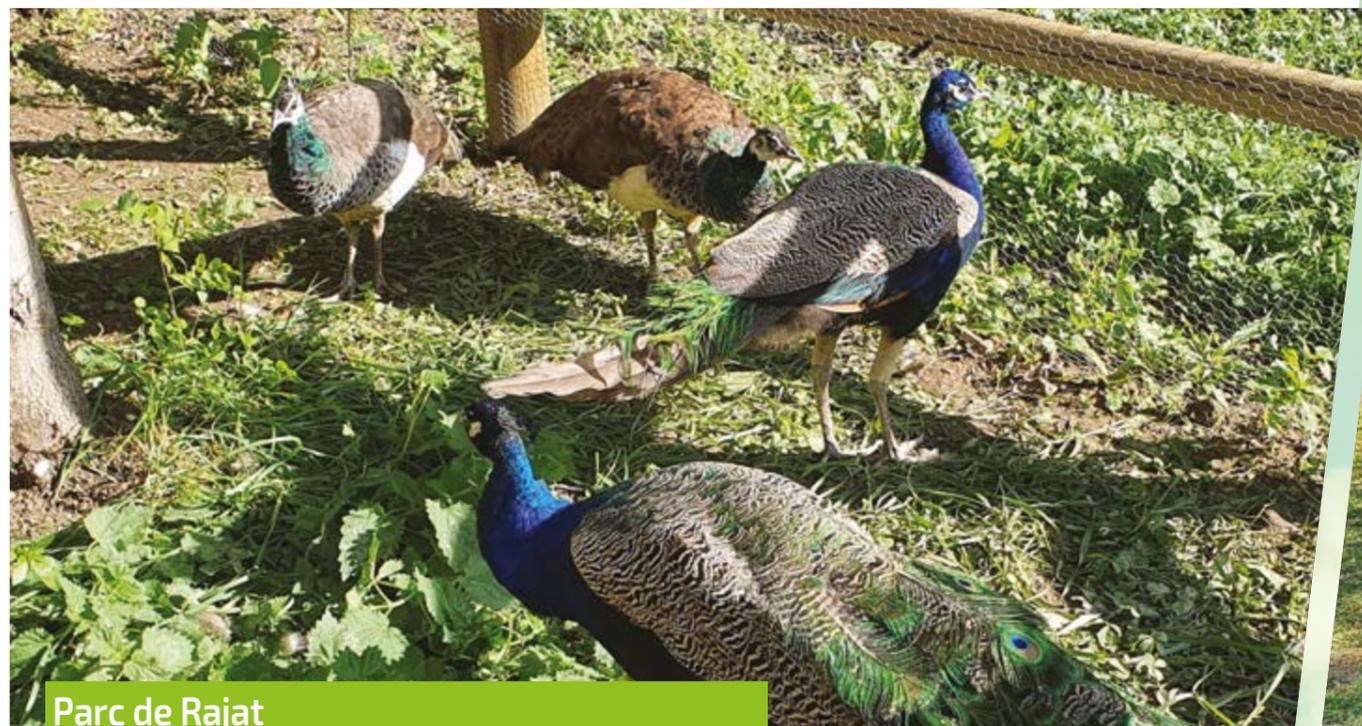
Nous sommes d'autant plus en colère que ces enlèvements récurrents ont un coût qui représente près de 350 000 euros par an aux contribuables du territoire de la CCEL...

Il va sans dire que nous partageons votre exaspération. ■



**Signalez les dépôts sauvages !**  
contactez la Mairie  
au 04 72 48 09 99 ou par courriel :  
environnement@  
mairie-stpierredchandieu.com

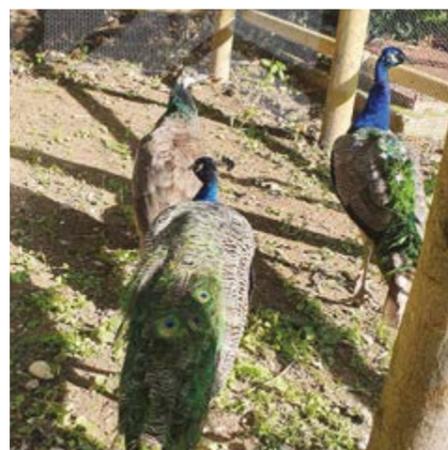
*Le dépôt d'objets de façon illicite est punissable d'une amende de 2<sup>ème</sup> classe, définie par l'article R632-1 du Code Pénal et pouvant aller jusqu'à 1 500 €.*



Parc de Rajat

## Deux couples de paons se promèneront bientôt dans le parc de Rajat...

*De nouvelles races de poules sont venues enrichir les trois poulaillers du parc de Rajat et depuis début octobre, ce sont quatre paons (deux femelles et deux mâles) qui les ont rejoints.*



Ces paons adultes ont un enclos dédié et pendant trois semaines, ils n'en sortiront pas.

Cette étape de confinement leur permet de se familiariser avec le lieu où une fois lâchés en liberté dans le parc, ils pourront revenir manger ou s'abriter.



*Originnaire d'Inde, le paon, avec son allure royale, est un animal majestueux et le plus connu est le paon bleu.*

*Son plumage est bleu métallique au niveau du cou, marron strié de noir sur son dos et il possède une longue traîne. La femelle du paon bleu est quant à elle entièrement de couleur marron. La roue que cet oiseau fait avec sa queue pendant la parade nuptiale est toujours un émerveillement. Les paons ont en revanche besoin de beaucoup d'espace pour vivre, ils dorment perchés dans les arbres et c'est pour ces raisons qu'ils devraient parfaitement se plaire dans notre parc.*

## Parc de Rajat

## ... et un couple de chèvres naines est arrivé



*L'espace dédié aux animaux a accueilli deux petits caprins dans un enclos arboré, situé à l'opposé des poulaillers pédagogiques.*

Ce sont des chèvres naines qui vivent sur cette parcelle de terrain, car elles présentent beaucoup d'avantages.

En effet, ces petites chèvres rustiques entretiennent leur espace sans l'abîmer en raison de leur petit format. Elles s'adaptent à tout environnement, tant qu'il y a de l'herbe à manger ou du foin et de l'eau. Elles supportent également des températures très basses. Il existe 3 catégories de chèvres naines : la chèvre mini naine qui mesure moins de 50 centimètres au garrot, la chèvre miniature (moins de 45 centimètres au garrot) et la chèvre toy (moins de 42 centimètres).



## Une boîte à livres copieusement remplie pour vos moments de détente

**La boîte à livres installée vers l'air de jeux des enfants cet été est à présent bien remplie !**

Le principe de celle-ci, comme celles se trouvant dans le village, est d'être alimentée par chaque lecteur ; on prend des livres et on en dépose d'autres afin que son contenu soit renouvelé régulièrement et qu'elle ne se retrouve jamais vide.

L'objectif de la boîte à livres est de donner une seconde vie aux livres que vous avez lus et de les partager en toute liberté. ■

## Un « Club Ados » où les jeunes sont acteurs de leur temps libre !



À partir de 11-12 ans, les enfants ont de plus en plus de mal à suivre le rythme habituel d'un Centre de Loisirs, car les activités ne sont plus véritablement adaptées ni à leurs âges ni à leurs besoins. Ils ne veulent plus être considérés comme des enfants, parce qu'ils entrent dans l'adolescence et cette période correspond à une recherche d'autonomie et une prise de responsabilités.



Pour les animateurs, il est difficile de faire adhérer à un projet qui leur serait imposé, car les adolescents veulent des animations qui leur ressemblent. Alors quoi de mieux que de les rendre acteurs de leurs loisirs !

Pour toutes ces raisons et pour ne pas "perdre" ces jeunes qui entrent au collège, la municipalité a décidé de créer en complément du Centre de Loisirs déjà existant, un « Club Ados » est situé au sein du parc de Rajat.



Encadrés par des animateurs diplômés, les jeunes sont accompagnés dans leurs projets, dans la bienveillance et l'écoute.

Les animateurs de ce « Club Ados » étaient présents sur un stand au forum des associations et ce jour-là, ils avaient déjà enregistré quarante adhésions.

Depuis, quinze jeunes viennent déjeuner le mercredi à midi au restaurant scolaire avec les enfants du Centre de Loisirs, avant de partir à Rajat, pour rejoindre le club. Dix autres jeunes se rendent directement en début d'après-midi dans le parc et à ce jour, ce sont déjà vingt-cinq adolescents qui fréquentent régulièrement la structure.



Les portes leur seront ouvertes tous les mercredis et les vacances de 13h30 à 18h30 et dès 12h15 pour les ados qui prennent leurs repas au restaurant scolaire. Cette salle est située dans un bâtiment municipal, adjacent à la bibliothèque et pour qu'ils puissent se l'approprier pleinement afin de s'y sentir bien, ils ont en charge son aménagement et sa décoration.

Pendant ces périodes, ils auront tout loisir de se retrouver pour partager des moments conviviaux, prendre part à des animations qu'ils auront construites avec l'équipe pédagogique et profiter de sorties découvertes, sportives ou culturelles. Pendant les congés scolaires, des séjours leur seront également proposés.

Plusieurs projets sont en cours, l'un avec la ville de Lyon, il s'agira d'une course d'orientation, d'autres concernent la communication, le cinéma ou encore la découverte de métiers sont à l'étude. L'inscription annuelle pour avoir sa carte d'adhérent est de 20 euros. Lorsque des sorties seront organisées, le coût sera en supplément.

Le prix du repas le mercredi midi au restaurant scolaire est en plus. Il est calculé en tenant compte du quotient familial. Ce club est dirigé par un responsable et pour l'instant, deux animatrices qui sont également positionnées le reste du temps au Centre de Loisirs.

Pour tous renseignements ou inscriptions :  
enfancejeunesse  
[@mairie-stpierredechandieu.com](mailto:mairie-stpierredechandieu.com)

N'hésitez donc pas à inciter vos jeunes à venir tenter l'expérience de la découverte et de l'autonomie !





## Élection de nouveaux Conseillers Enfants

*Chaque année, les enfants de l'école René Cassin vivent une expérience civique qui leur permet de découvrir la pratique démocratique... tout comme les grands !*

Le Conseil des Enfants a pour mission de les initier à la vie politique réelle et de collecter les idées et initiatives émanant de l'ensemble de leurs camarades pour améliorer le quotidien dans le cadre de la municipalité.

À chaque rentrée scolaire, de véritables élections sont donc organisées au sein de l'école élémentaire pour élire, cette année, 17 élèves de CM1 qui siégeront au Conseil des Enfants (CME), auprès des 11 CM2 déjà en poste depuis l'année dernière.

Ces élections se sont déroulées le jeudi 20 octobre, encadrées par des adjoints. **Tous les élèves des classes du CP au CM2 ont pu choisir leur candidat grâce à leur vote.**

Ces jeunes élus avaient fait campagne auprès de leurs camarades et viendront rejoindre les CM2 autour de la table des discussions dans la salle du Conseil de la mairie.

Le CME est un lieu de propositions et de dialogues entre les enfants d'une part et d'autre part entre enfants et adultes. Il permet aux jeunes de vivre la démocratie à leur niveau de manière concrète.

**C'est une assemblée dont le rôle est avant tout pédagogique pour former les citoyens de demain !**



**Par ordre alphabétique, voici les noms des 17 élu(e)s :**

**BAULMONT** Loris, **BELHADI** Manel, **BUSTONE** Eva, **CEBOLLADA COLIN** Noa, **DORIANCOURT** Enola, **GAUNEL** Raphaël, **GRANGE** Romane, **MANDUCHER** Léna, **MARTIN BOSSHARD** Clémence, **MERCIER** Mila, **MOINE** Nolan, **PENA PANETTA** Lony, **REMEYSE** Maëlle, **RIOLO** Enzo, **SORGUES** Gaspard, **SORIA** Lucie, **TORRES** Lylou.



## La journée du patrimoine, une formidable réussite

*Cette manifestation créée en 1983 fêtait sa 69<sup>ème</sup> édition permettant chaque année de mettre en valeur et de faire découvrir ou redécouvrir les richesses parfois cachées de nos territoires.*

**Elle nous permet aussi d'en comprendre l'histoire ou d'en apprendre les petits secrets.**

Cette année, c'était le château de Rajat qui était mis à l'honneur et dimanche 18 septembre dans ce domaine, plus de 200 personnes étaient venues découvrir le château et écouter l'avocat et historien Jean-Luc Durand, nous parler de l'origine de ce patrimoine. Rappelons que la municipalité avait remis dans son escarcelle en 2015 celui-ci, après que le syndicat constitué alors de 9 communes, avait souhaité s'en retirer.

*Peu de personnes connaissaient l'intérieur de ce château et ce fut une formidable occasion de le découvrir.*

Jean-Luc Durand toujours aussi passionnant, nous a fait voyager dans le temps pour nous conter, au-delà de l'histoire de ce bâtiment, l'histoire de notre commune à travers celle de la France.

**Un voyage étayé d'anecdotes apprécié de tous.** La municipalité remercie également les amis de la paroisse pour cette excellente après-midi. ■





## Une parenthèse festive à l'entrée de l'automne

Chaque année au mois de septembre, la municipalité invite à l'espace DesLyres, toutes les personnes ayant plus de 70 ans à participer à un repas suivi d'un spectacle.

Sans surprise, ils étaient nombreux à avoir répondu à nouveau présents, car ce moment est une parenthèse privilégiée qui leur donne l'occasion de se retrouver autour d'un excellent repas, dans une ambiance musicale et festive. Pour les élus, c'est un moment particulier qui permet de prendre de leurs nouvelles et d'être à l'écoute des demandes qu'ils pourraient avoir quant à l'amélioration de leur quotidien.

Ce 30 septembre, ils n'étaient pas moins de **240 convives** !



édition 2021

## Seniors, en décembre, nous vous inviterons à un moment de convivialité pour la remise de vos colis de fin d'année

Comme chaque année, la municipalité et le CCAS offriront un colis gourmand aux personnes de la commune âgées de plus de 70 ans. C'est un temps de convivialité que les élus attendent également, un moment avant les fêtes qui leur permet de discuter avec les seniors lors de ces deux après-midi.

Celles-ci auront lieu les **vendredi 16 et lundi 19 décembre** de 14h à 16h30 dans la salle du conseil au 1<sup>er</sup> étage de la mairie.

## La semaine bleue 7 jours destinés aux seniors

La semaine bleue dédiée aux Seniors s'est déroulée du lundi 3 au vendredi 7 octobre autour de diverses animations proposées par le CCAS.

Lundi ▶

### MASSAGES ÉNERGÉTIQUES

Au cours de cette séance animée par Emilie Eichler, des conseils pour bien s'étirer ont précédé des massages énergétiques pour une dizaine de personnes.



◀ Mardi

### PRÉVENTION ROUTIÈRE

Un intervenant professionnel présentait au cours d'une réunion d'échanges, la législation actuelle et les nouveaux panneaux de signalisation. Des conseils afin de rouler d'une manière plus économique ont été également promulgués.

Mercredi ▶

### MÉDIATION ANIMALE

Animée par 2 intervenantes accompagnées de leurs chiens, une série de questions/réponses ont permis de mieux connaître le monde canin. La compagnie d'un animal domestique a de nombreux bienfaits sur la santé des personnes âgées et permet de rompre l'isolement.



◀ Jeudi

### RÉFLEXOLOGIE

Animée par Muriel Renevier, la séance s'articulait autour d'une présentation de la réflexologie, notamment plantaire suivie de massages individuels.



Vendredi ▶

### SOPHROLOGIE

Ludovic Scarcella est venu présenter ce qu'est la sophrologie. Puis, au cours d'une séance de 45 minutes d'exercices pratiques, chacun a pu apprendre à lâcher prise et ressentir plus de sérénité.



## Information à l'attention des seniors qui prennent leurs repas au restaurant scolaire

Nous vous rappelons qu'il est impératif de vous inscrire en mairie, dès lors que vous avez commencé à fréquenter le restaurant scolaire.

Par ailleurs, lorsque vous avez un empêchement, il est important de prévenir Marie Chevalier de votre absence au 06 63 12 20 58, afin que votre repas ne vous soit pas facturé en fin de mois, mais surtout pour éviter le gaspillage de nourriture.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre vigilance.





## Actu' Notre commune en chiffres

Dans ce second article, nous vous proposons de découvrir les statistiques concernant trois thématiques : familles et ménages, séniors et revenus fiscaux.

Ces statistiques s'appuient sur plus de 125 bases de données, produites par une quinzaine d'institutions publiques (INSEE, SIRENE, CAF, DGFIP, CPAM, Agence ORE, ...) et mobilisent systématiquement les dernières données disponibles.

### 1 Famille et ménages

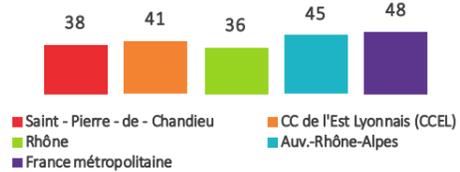
**LA DÉFINITION**

Selon l'INSEE, un ménage désigne le ou les occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.

**Ménage :**

- Personne seule
- Plusieurs personnes sans famille (par exemple colocataires)
- Famille (couple avec ou sans enfant et famille monoparentale)

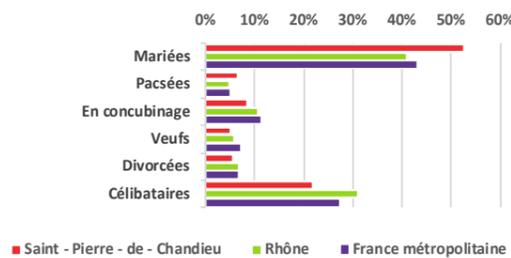
#### Nombre de foyers allocataires CAF pour 100 ménages



Source : CAF, 2020 et INSEE 2018

En 2020, Saint-Pierre-de-Chandieu comptabilisait 38 foyers allocataires CAF pour 100 ménages, contre 36 pour le Rhône.

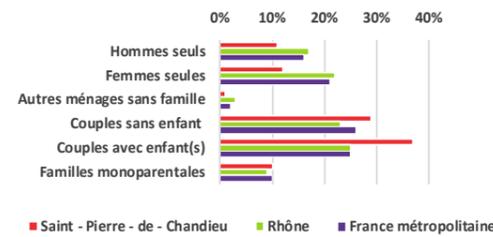
#### Personnes de 15 ans ou plus par statut marital (ou assimilé)



Source : INSEE 2018

En 2018, la part des personnes de 15 ans ou plus mariées était de 52% pour Saint-Pierre-de-Chandieu, alors que 7% sont pacsées.

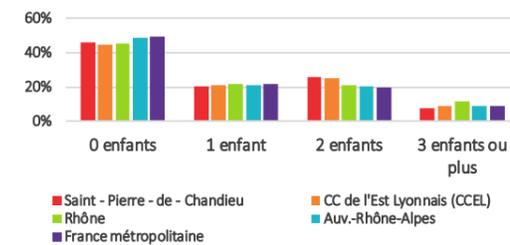
#### Indicateur clé | Répartition des ménages par type



Source : INSEE 2018

En 2018, les hommes seuls représentaient 11% du total des ménages de la commune, contre 16% pour la France métropolitaine.

#### Familles par nombre d'enfants de moins de 25 ans



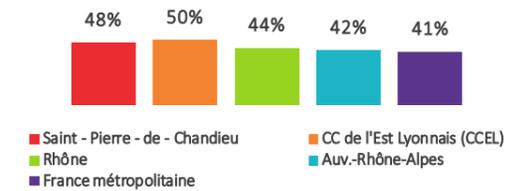
Source : INSEE 2018

En 2018, 7% des familles de la commune avaient 3 enfants ou plus, contre 12% pour le Rhône.

#### L'INDICATEUR EXPLIQUÉ - Familles (selon l'INSEE) :



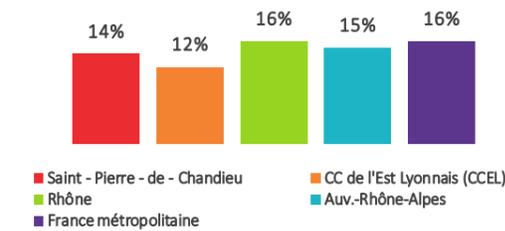
#### Les couples avec enfants - Démographie



Source : INSEE 2018

En 2018, les couples avec enfants représentaient 48% des familles de la commune, contre 41% pour la France métropolitaine.

#### Les familles monoparentales - Démographie

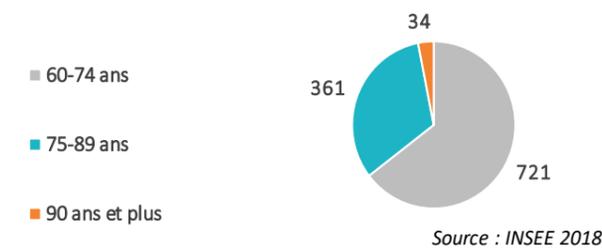


Source : INSEE 2018

En 2018, les familles monoparentales représentaient 14% des familles de la commune, contre 16% pour la France métropolitaine.

### 2 Séniors

#### Les séniors par âge



Source : INSEE 2018

En 2018, Saint-Pierre-de-Chandieu accueillait 34 personnes de 90 ans ou plus.

#### Les couples avec enfants - Évolution

Zone	2008	2013	2018	Evol. 2008-18
Saint - Pierre - de - Chandieu	701	670	659	-6%
CC de l'Est Lyonnais (CCEL)	5 904	5 988	6 137	+4%
Rhône	201 678	206 954	211 690	+5%
Auv.-Rhône-Alpes	920 888	925 115	927 127	+1%
France métropolitaine	7 541 331	7 473 275	7 369 904	-2%

Source : INSEE 2008-2018

Entre 2008 et 2018, les couples avec enfants de la commune sont passés de 701 à 659, ce qui correspond à une évolution de -6%.

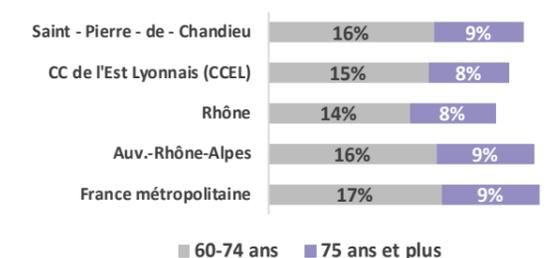
#### Les familles monoparentales - Évolution

Zone	2008	2013	2018	Evol. 2008-18
Saint - Pierre - de - Chandieu	158	183	187	+19%
CC de l'Est Lyonnais (CCEL)	1 019	1 238	1 447	+42%
Rhône	62 712	70 516	78 819	+26%
Auv.-Rhône-Alpes	258 123	286 890	320 279	+24%
France métropolitaine	2 318 375	2 547 181	2 839 109	+22%

Source : INSEE 2008-2018

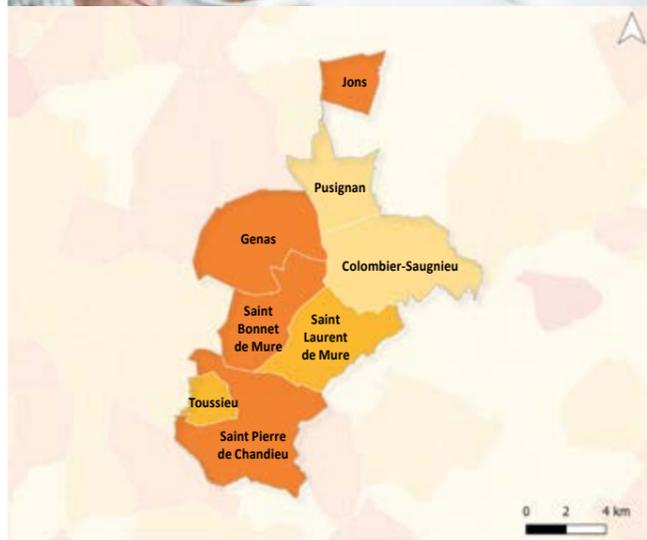
Entre 2008 et 2018, les familles monoparentales de la commune sont passées de 158 à 187, ce qui correspond à une évolution de +19%.

#### Les 60 ans et + au sein de la population



Source : INSEE 2018

En 2018, la part des plus de 75 ans au sein de la population était de 9% pour Saint-Pierre-de-Chandieu contre 8% pour le Rhône.



Part des 75 ans et plus au sein de la population

- Moins de 6%
- De 6% à 7,9%
- De 7,9% à 10,2%
- Plus de 10,2%
- Données non disponibles

### Évolution des 75 ans et + au sein de la population

	2008	2013	2018	Evol. 2008-18
Saint - Pierre - de - Chandieu	259	340	395	+53%
CC de l'Est Lyonnais (CCEL)	1 998	2 695	3 236	+62%
Rhône	131 205	143 422	153 495	+17%
Auv.-Rhône-Alpes	640 911	706 843	748 849	+17%
France métropolitaine	5 389 101	5 889 474	6 122 915	+14%

Source : INSEE 2008-2018

Entre 2008 et 2018, le nombre de 75 ans et plus de la commune est passé de 259 à 395, soit une évolution de +53%.

### SÉNIORS ET ISOLEMENT

Une étude pilotée par Les Petits Frères des Pauvres (2019), permet de dresser un portrait des séniors isolés :

- 4,6 millions de Français de plus de 60 ans ressentent de la solitude.
- Ce sentiment touche particulièrement les femmes, les plus de 85 ans et les personnes aux revenus modestes.
- Le ressenti de la solitude n'est pas plus fréquent en milieu urbain ou rural mais l'est particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Une solitude renforcée du fait des impacts de la crise sanitaire\* : 34% des Français de 60 ans et + ont ressenti de la solitude, 1/3 d'entre eux a vu sa santé physique se dégrader.

(\*enquête des Petits Frères des Pauvres mars 2021)

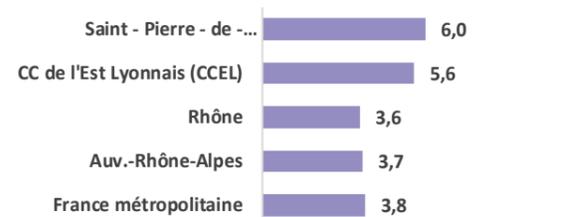
### L'isolement des personnes âgées

	80 ans et + seuls (nb)	80 ans et + seuls (%)	Evol. 2008-18
Saint - Pierre - de - Chandieu	89	37%	+137%
CC de l'Est Lyonnais (CCEL)	714	34%	+105%
Rhône	43 385	43%	+32%
Auv.-Rhône-Alpes	204 427	42%	+29%
France métropolitaine	1 682 642	42%	+25%

Source : INSEE 2008-2018

Entre 2008 et 2018, le nombre de personnes de 80 ans et plus qui vivent seules a évolué de +137% pour Saint-Pierre-de-Chandieu.

### Nombre d'aidants (55-64 ans) pour un aidé (85 ans et plus)



Source : INSEE 2018

En 2018, Saint-Pierre-de-Chandieu totalisait 6,0 personnes de 55-64 ans (potentiellement aidantes) pour 1 personne de 85 ans ou plus (potentiellement aidée).

## 3 Revenus fiscaux

### L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Il existe deux manières de calculer les revenus de la population :

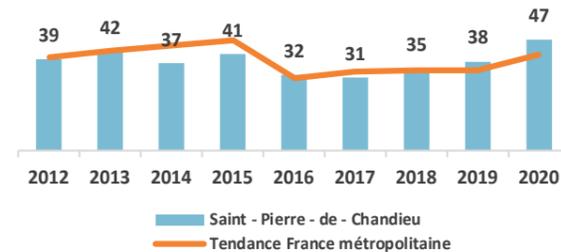
**Revenu moyen** = somme des revenus de l'ensemble des foyers fiscaux / total des foyers fiscaux

**Revenu médian** = 50 % des foyers fiscaux perçoivent plus, 50 % des foyers perçoivent moins.

Le revenu médian est souvent plus proche de la réalité, de très hauts salaires pouvant tirer le revenu moyen vers le haut.



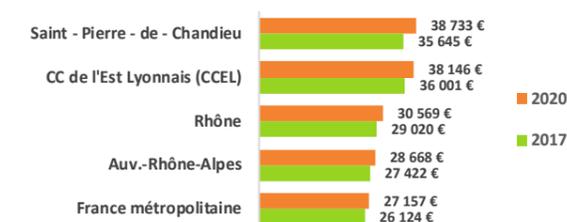
### Évolution des foyers allocataires CAF\* au RSA



Source : caf.data 2012-2020

En 2020, on totalisait 47 foyers CAF allocataires du RSA pour Saint-Pierre-de-Chandieu contre 32 en 2016.

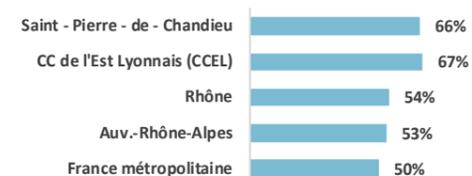
### Revenu annuel moyen des foyers fiscaux



Source : DGFIP, revenus déclarés en 2020

En 2020, le revenu moyen déclaré était de 38 733€ par foyer fiscal pour Saint-Pierre-de-Chandieu, contre 27 157€ pour la France métropolitaine.

### Indicateur clé | La part des foyers fiscaux imposés

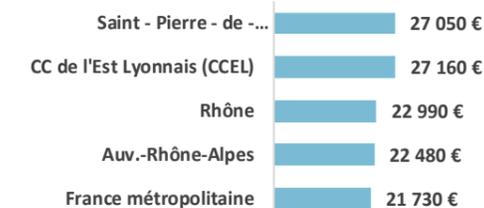


Nb de foyers fiscaux imposés : 1 608

Source : DGFIP, revenus déclarés en 2020

En 2020, la part des foyers fiscaux imposés était de 66% pour Saint-Pierre-de-Chandieu, contre 50% pour la France métropolitaine.

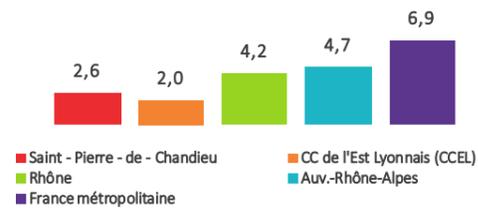
### Le revenu médian\*



Source : FiLoSoFi 2018 (revenu disponible)

En 2018, le revenu médian était de 27 050€ pour Saint-Pierre-de-Chandieu, contre 22 990€ pour la France métropolitaine.

### Foyers allocataires CAF au RSA\* pour 100 ménages

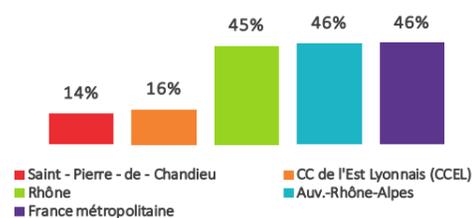


Nb de foyers allocataires CAF au RSA : 47

Source : caf.data, 2020

En 2020, il y avait pour Saint-Pierre-de-Chandieu 2,6 foyers au RSA pour 100 ménages, contre 2,0 pour la CC de l'Est Lyonnais (CCEL).

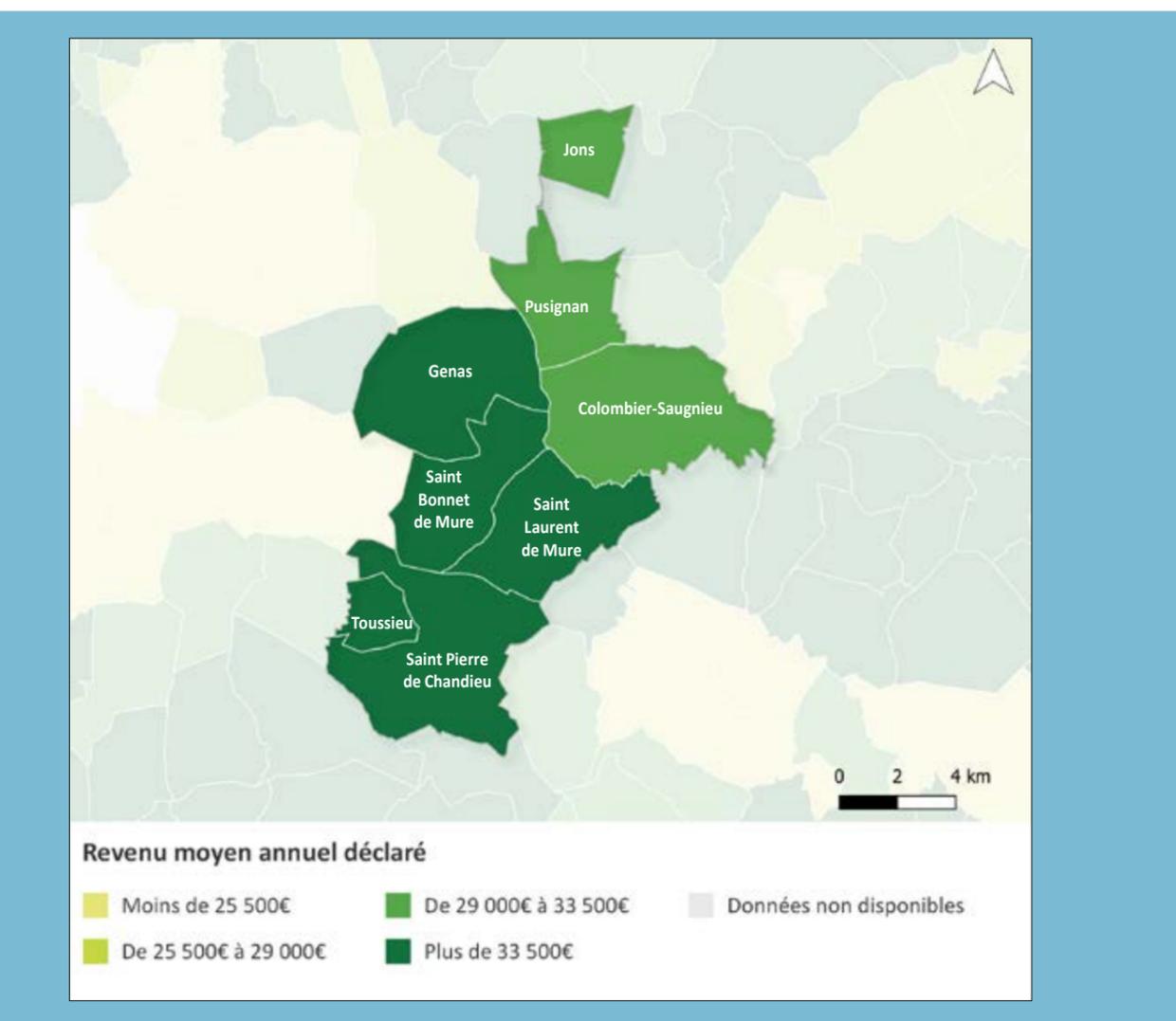
### Foyers CAF\* percevant une aide pour le logement\*



Nb bénéficiaires aide pour le logement : 98

Source : caf.data, 2020

En 2020, 14% des foyers CAF bénéficiaient d'une aide pour le logement pour Saint-Pierre-de-Chandieu.



## Actu' Les panneaux d'affichage extérieurs vont disparaître au profit d'une version dématérialisée

L'affichage des actes et des arrêtés est directement accessible via internet. Une solution pratique, écologique et économique.

Suite à la réforme en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2022, le panneau d'affichage légal doit être remplacé par une version dématérialisée.

Tous les documents qui figureraient sur le panneau d'affichage légal à l'extérieur de la mairie seront disponibles uniquement sur un site internet indépendant de celui de la mairie grâce à un logiciel de dématérialisation.

Les agents en charge de la publication des actes et des arrêtés alimenteront régulièrement cet espace numérique et conformément, dans le respect de la législation en vigueur.

Vous pourrez ainsi consulter tous ces documents depuis tous les appareils disposant d'Internet, n'importe où, et ce 24h/24 et 7j/7.

Depuis le site internet de la mairie : [www.mairie-stpierredechandieu.com](http://www.mairie-stpierredechandieu.com) cliquez sur cette pastille pour accéder directement à ce nouvel outil :



**Le contexte :**  
La réforme sur l'affichage légal en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022

Les actes devront être publiés « sous forme électronique de manière permanente et gratuite ».

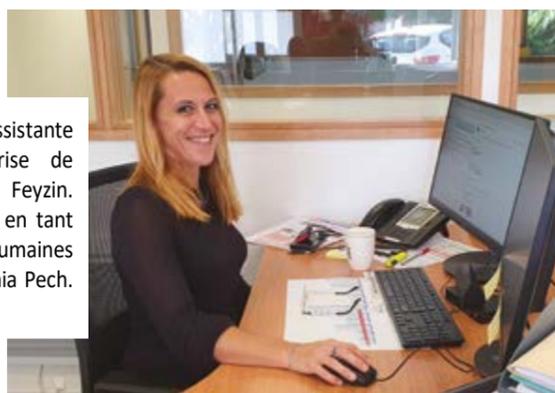
Cela signifie que nous devons les publier de façon dématérialisée, soit en installant une borne tactile à la mairie, soit en affichant les actes sur le site internet. C'est donc cette seconde option qui a été retenue pour garantir l'accessibilité 24h/24 et 7j/7 de ces données.



## Actu' 3 nouveaux agents renforcent les effectifs de la mairie

■ **Myriam Casteldo** a été pendant 12 ans assistante d'agence au sein d'une importante entreprise de transport de marchandises ferroviaire basée à Feyzin. Elle a été embauchée le 1<sup>er</sup> octobre à la mairie, en tant que contractuelle dans le service Ressources Humaines et occupe un poste d'assistante RH auprès de Sonia Pech.

*Bienvenue dans la collectivité.*



■ Les services techniques accueillent début novembre, **Sylvain Bourgeat** qui vient renforcer l'équipe.

Riche de 18 ans d'expérience en tant que chargé d'affaires et chargé d'études Voirie et Réseaux divers, son travail consistait à réaliser des missions concernant l'aménagement de voirie, l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales. Il est également dessinateur projeteur.

Ces compétences professionnelles sont les suivantes ; la maîtrise d'œuvre, la gestion de projets, le suivi de travaux.

*Nous lui souhaitons la bienvenue.*

■ **Jérôme C.** a intégré le service de notre Police municipale au mois d'octobre en remplacement d'un de nos deux policiers, parti pour une autre région. C'est après avoir travaillé 5 ans au sein de la Police nationale dans la région parisienne, que **Jérôme** a intégré le service de Police de proximité du 7<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, dans lequel il a servi 10 ans. Avant d'être embauché dans notre commune, il a effectué un an dans l'unité de Corbas.

**Jérôme** avait le souhait de retrouver une plus grande proximité avec le terrain et d'être plus proche de la population.

Il souhaite également, en rejoignant notre Police municipale, avoir plus de contacts et d'échanges avec les élus, ce que les grandes villes dans lesquelles il a travaillé ne lui permettaient pas d'avoir, au regard du trop grand nombre d'élus.

Saint Pierre de Chandieu est une commune à taille humaine et cette proximité souhaitée avec la population et les élus, nous en sommes certains, ne pourra que faciliter et renforcer sa volonté à servir les Saint Pierrards.

*Nous lui souhaitons une excellente intégration sur notre territoire.*



## Actu' Cérémonie d'accueil des nouveaux habitants

*Comme chaque année et cela depuis 2008, la municipalité convie les nouveaux habitants à venir à la rencontre de l'équipe municipale.*

**Les élus souhaitent entretenir ce moment d'échanges et de partage, en réunissant les hommes, les femmes et les familles qui ont choisi Saint Pierre de Chandieu comme nouveau lieu de vie.**

Certains d'entre eux se sont installés dans notre commune pour y couler des jours heureux dans le cadre d'une retraite apaisée, d'autres sont venus dans notre village pour des raisons professionnelles et d'autres encore, dans le cadre d'un rapprochement familial.

Cette invitation dans la salle du Conseil fut l'occasion pour le maire et son équipe, de leur présenter les différents services qu'offre la commune. Les réalisations qui ont été faites, les projets en cours et ceux à venir ont été autant de thèmes évoqués lors de cette rencontre.

*Les Saint Pierrards s'associent à la municipalité pour leur souhaiter la bienvenue à toutes et tous !*

Cette réception a eu lieu vendredi 23 septembre en Mairie. ■





## Actu' Un départ chargé d'émotion

**Ils étaient arrivés en tout début mars dans notre commune et ils la quittent à présent.**

Vingt Ukrainiens que des familles de Saint Pierre de Chandieu avaient accueillis, ont fait le choix dimanche 4 septembre de retourner vers leur pays.

Ils étaient arrivés en versant des larmes, le cœur lourd d'avoir dû fuir leur pays en abandonnant leurs familles et leurs amis livrés à la guerre.

Six mois plus tard, certains ont décidé de prendre le chemin du retour et c'est à nouveau avec des larmes et le cœur serré qu'ils sont partis.

*Les dernières embrassades avec leurs familles d'accueil témoignaient des moments heureux qu'ils avaient partagés ensemble et les adieux entre adolescents étaient poignants.*

Ils se sont tous promis de se revoir très vite et c'est ce que nous pouvons leur souhaiter de meilleur, en espérant que la folie de cette guerre prenne fin très vite.

Certains d'entre eux ont préféré rester encore quelque temps en attendant que la situation s'améliore en Ukraine. Ils ont trouvé du travail, certains un logement et d'autres continuent à suivre leur scolarité à la fois à distance, par le biais d'ordinateurs qui leur ont été prêtés, mais aussi en présentiel dans notre école, notre collège, lycées et même nos universités Lyonnaises.

*Bon voyage à tous et à bientôt !*



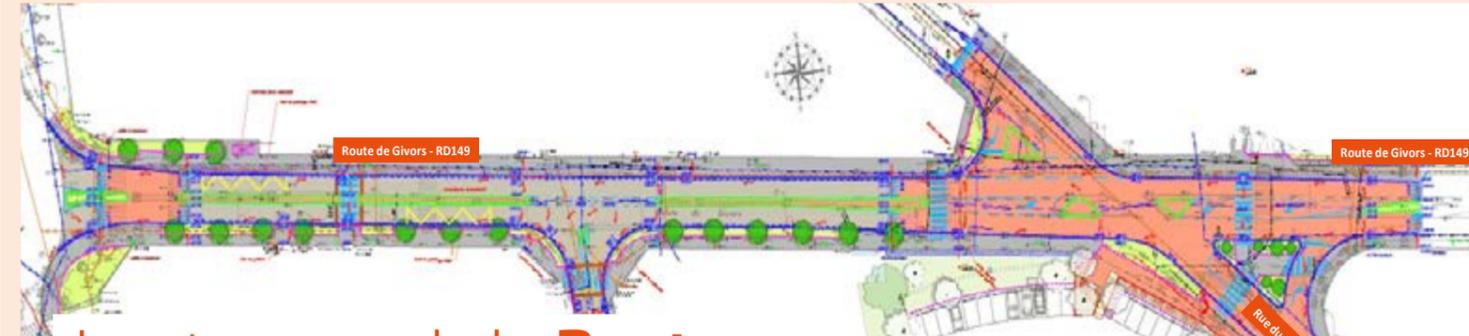
## Résidence Roger Vayssière

### Les travaux de déconstruction sont engagés

Les travaux de déconstruction des bâtiments situés sur l'emplacement de la future résidence à destination des séniors ont débuté en septembre.

Il s'agit pour l'instant du démontage de l'intérieur de ceux-ci. Rappelons qu'un appel à projets avait été lancé par le biais de la CCEL il y a déjà plusieurs mois et que les trois propositions faites n'avaient malheureusement pas répondu à nos attentes.

Les cabinets d'architectes revoient donc leur projet pour nous les soumettre à nouveau prochainement.



## Les travaux de la Route de Givors se poursuivent

### La deuxième phase du projet a débuté

**Il s'agit de réaménager le carrefour situé à la hauteur de la rue du Stade.**

Dans la logique de rendre sécuritaire cet axe de circulation, un passage surélevé limité à 30 km/h est créé. Des aménagements paysagers seront également implantés et la rue du Stade remise en double sens. Ces travaux devraient être achevés à la fin des vacances de la Toussaint.

### À quoi servent les ralentisseurs ?



Si la fonction première des ralentisseurs est de réduire la vitesse des véhicules qui circulent sur la chaussée, leur objectif est avant tout lié à la sécurité routière. En effet, depuis leur mise en place sur les routes, les dispositifs composés de ralentisseurs et de panneaux de signalisation ont permis de réduire le nombre d'accidents corporels mortels entre véhicules motorisés, piétons et cyclistes.

De plus, le risque pour un piéton d'être tué lors d'une collision, alors qu'il traverse une voie, est de 80 % lorsque la vitesse d'impact est de 50 km/h, alors qu'il n'est plus que de 10 % lorsque la vitesse d'impact est 30 km/h.



## La Région nous accompagne financièrement et nous soutient dans nos projets

Vendredi 14 octobre, Renaud Pfeffer, Vice-président en charge de la sécurité à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, est venu remettre à la commune de Saint Pierre de Chandieu une subvention de 189 000 euros pour poursuivre l'extension de son réseau de vidéo surveillance. Mickaël Paccaud, Conseiller régional, vice-président de la commission « Sécurité » à la région, était également présent.

Il s'agit de renforcer la présence des caméras notamment dans l'hyper centre, mais aussi de couvrir les entrées de notre zone d'activité, de développer l'installation de nouvelles dans certains points stratégiques de la commune et d'en remplacer certaines, trop anciennes.

Au total ce seront 23 nouvelles caméras qui viendront renforcer notre réseau début novembre.

Celles-ci sont équipées du système LAPI, une technologie de reconnaissance automatique des plaques minéralogiques. Il lit, traduit et/ou enregistre la plaque d'immatriculation de chaque véhicule qui passe dans le champ de cette caméra infrarouge, en temps réel.

Les données collectées sont recoupées et permettent aux forces de l'ordre de lutter plus efficacement contre les délits et les infractions.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes subventionne à 80% l'installation de la vidéo surveillance dans les zones d'activités, à hauteur de 100 00 euros. Concernant les centres-villes, sa participation peut être de 50%.



Notons que dans les zones d'activités, la présence de vidéo surveillance constitue un facteur d'attractivité territoriale pour les entreprises qui souhaitent s'y installer.



Lors de sa visite, Renaud Pfeffer a félicité le travail de la municipalité pour son professionnalisme dans le montage des dossiers concernant les demandes de subventions.

Il a par ailleurs précisé que c'était la première fois durant son mandat, qu'il remettait une subvention de ce montant pour une commune de notre taille.

Nous remercions la Région et ses représentants pour son accompagnement financier et son soutien dans nos projets.



## Adhérer à la « Participation citoyenne » pour devenir acteur de sa sécurité

Le 11 octobre les membres de la Participation citoyenne étaient réunis en salle du conseil, en présence de la Gendarmerie Nationale de Saint Laurent de Mure et des élus.

Dans un premier temps un état des lieux a été fait sur les patrouilles effectuées tout au long de l'été par la Gendarmerie.



Il a été évoqué la mutualisation de notre Police municipale avec celle de Toussieu. Cette convention permet aux agents de nos deux communes de couvrir une plus grande amplitude horaire grâce à des plannings décalés, afin de renforcer leur présence sur le terrain.

D'autres sujets ont été abordés, tels que ceux concernant la lutte contre les dépôts sauvages, le rappel des différents types de démarches abusives pratiquées en porte à porte, les nuisances sonores causées par

les rassemblements de jeunes le soir, dans certains endroits de la commune et les moyens dont dispose la Gendarmerie au regard de toutes ces infractions.

Il a également été porté à la connaissance des participants, les différents lieux de la commune couverts récemment par la vidéosurveillance (notamment le rond-point au croisement de la D318 et du chemin de la Madone, les entrées de la zone industrielle, les abords du collège, le renforcement dans l'hyper centre, le secteur du stade, celui du château de Rajat, de la chapelle Saint Thomas et de la Croix de Satolas).

Dans un second temps, la Gendarmerie a présenté la Brigade territoriale de Saint Laurent de Mure qui couvre 5 communes (Colombier Saugnieu, Saint Laurent de Mure, Saint Bonnet de Mure, Toussieu et Saint Pierre de Chandieu). Cela représente une superficie de 97 km<sup>2</sup>, pour 22 800 habitants. La brigade compte 26 personnels pour 6 véhicules.

Pour information, la Gendarmerie de Saint Laurent de Mure est présente sur « Panneau Pocket », une application disponible sur iOS et Android qui lui permet de diffuser en temps réel des informations, à la population des territoires qu'elle couvre.

Rappelons que la Région Auvergne-Rhône-Alpes par le biais de Renaud Pfeffer, Vice-président en charge de la sécurité a octroyé une subvention de 189 000 euros à notre commune pour poursuivre l'extension de son réseau de vidéo surveillance.



Si vous souhaitez devenir acteur de votre sécurité dans votre quartier, **déclarez-vous en mairie afin de rejoindre la « Participation citoyenne »**

Voici quelques chiffres dont la Gendarmerie nous a fait part, concernant le nombre de délits et d'interventions qu'elle a réalisées sur notre territoire et cela sur 2 périodes de référence, permettant une analyse des données :

### Concernant les infractions à la sécurité routière

	juin à octobre 2021	juin à octobre 2022
Nombre total d'infractions :	29	22
Dont infractions stupéfiants/alcool	3	3
Total heures de sécurité routière	91	124
Nbr d'accidents corporels	1	0
Nbr de tués	0	0
Nbr de blessés	1	0

### Concernant la délinquance

	juin à octobre 2021	juin à octobre 2022
Nombre total d'atteintes aux biens :	51	25
Dont cambriolages	14	9
Dont vols liés aux véhicules	19	6
Destructions et dégradations	6	2
Dont dépôts d'ordures ou déchets	0	1

### Concernant les interventions

	juin à octobre 2021	juin à octobre 2022
Nombre total d'interventions :	191	173
Dont différents violences intrafamiliales	5	4
Dont accidents de circulation routière	17	21
Dont tapages	32	22
Dont divagations	4	13
Dont ivresses publiques et manifestes	5	0

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE

*les points essentiels*

**Le mardi 20 septembre 2022, les élus de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais se sont réunis en séance plénière à Saint Pierre de Chandieu.**

Plusieurs points ont été soumis au vote, parmi eux, la procédure de consultation des entreprises pour les futurs travaux de requalification de 4 Zones d'Activités et la signature d'une convention avec l'association Rhône Développement Initiative (RDI).

## Dispositif Petites villes de demain : signature d'une convention avec la CCI et la CMA

Petites villes de demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique.

Sur le territoire de la CCEL, Saint Pierre de Chandieu, Saint Bonnet de Mure et Saint Laurent de Mure bénéficient de cet accompagnement. Dans ce cadre, une convention sera signée par la CCEL avec la Chambre du commerce et d'Industrie (CCI) et la Chambre de Métiers et d'Artisanat (CMA). L'objectif : réaliser une étude sur le développement commercial et artisanal des centres-villes des trois communes.

## La CCEL soutient les entreprises

La CCEL apportera son soutien financier à l'association Rhône Développement Initiative (RDI) qui accompagne et propose des solutions de financement adaptées lors de la création d'entreprise.

- Informations collectives et individuelles sur l'offre d'accompagnement et de financement
- Expertise et validation économique et financière des projets
- Mise à disposition de prêts d'honneur et de garanties sur emprunt bancaire
- Suivi post-crédation des entreprises financées et mise en place d'un parrainage.

## Les procédures de consultation des entreprises

Plusieurs consultations seront prochainement lancées dans le cadre de différents projets :

- Consultation des entreprises pour les travaux de requalification de 4 Zones d'Activités (travaux de voirie, travaux d'espaces verts).
- Consultation des entreprises pour le marché de collecte des dépôts sauvages amiantés ou non amiantés sur le territoire de la CCEL.
- Consultation des entreprises pour le marché de nettoyage des voiries et des espaces publics sur l'ensemble du territoire de la CCEL.

## Partenariat avec l'association SOLIHA pour l'amélioration des conditions d'habitat des ménages modestes

Dans le cadre de sa politique Habitat, la CCEL, accompagnée par l'association Soliha, intervient en faveur du parc privé ancien, par le biais d'un dispositif d'aides aux travaux entrepris par les ménages modestes, pour la rénovation énergétique et d'adaptation de l'habitat.

Au vu de l'accroissement du nombre de dossiers en 2022, la CCEL poursuit son engagement en accordant un budget supplémentaire à Soliha.

## Déploiement de l'informatique dans les écoles

L'ensemble des classes des écoles élémentaires du territoire (12 écoles, 43 classes) sont désormais équipées de : vidéoprojecteur interactif, PC portable, tableau triptyque. Les professeurs des classes de CP, CE1, CE2, CM1 et de CM2 peuvent ainsi travailler avec leurs élèves sur l'acquisition d'une culture et de compétences autour du numérique.

## Poursuite du déploiement d'équipements informatiques :

- Déploiement de tablettes numériques
- Accès à un abonnement ENT (Espace Numérique de Travail). Cet outil, mis à disposition des enseignants, des élèves et du personnel administratif de l'établissement, permettra notamment, d'échanger de manière sécurisée avec les parents d'élève ou de faciliter le travail délocalisé lorsque ce mode d'enseignement s'impose.
- Les équipements des écoles en matériels s'accompagnent d'un programme de formation à destination des équipes enseignantes afin qu'elles s'approprient au mieux ces nouveaux équipements.

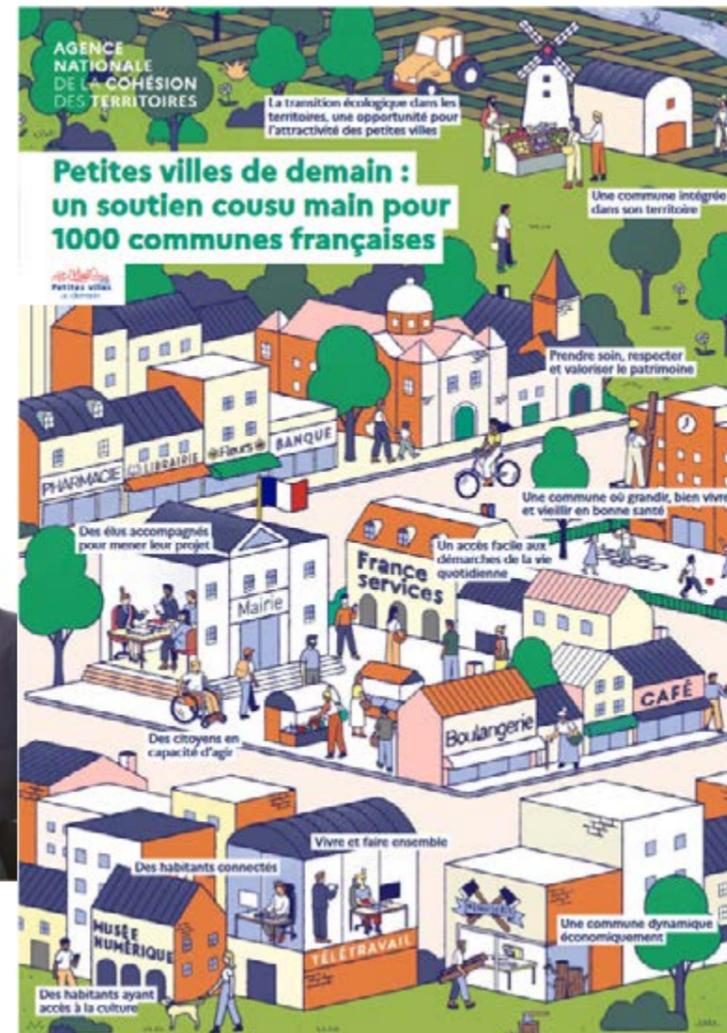


# PETITES VILLES DE DEMAIN

*Coup d'accélérateur pour Saint Pierre de Chandieu*

**La commune a été retenue par le dispositif Petites villes de demain (PVD), un programme de l'État lancé en 2020 qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants des communes de moins de 20 000 habitants. Les premières actions vont voir le jour prochainement.**

Recréer un cœur de ville où l'on peut tout faire à pied et trouver les commodités à portée de mains, c'est le concept du dispositif Petites Villes de demain lancé par le gouvernement en octobre 2020, sur 3 à 6 ans. Sous l'égide de l'intercommunalité qui regroupe Saint Laurent de Mure, Saint Bonnet de Mure et Saint Pierre de Chandieu et en concertation avec le Préfet, un plan d'actions est en cours d'élaboration pour soutenir des idées et projets qui existent déjà et accompagner les élus dans de nouvelles perspectives. Une chargée de mission a d'ailleurs été recrutée par la CCEL pour les accompagner dans la mise en œuvre de ce programme.



## Redynamiser le village

Le champ d'actions peut être large, pourvu qu'il contribue à faire vivre l'âme de village et le rendre plus attractif et accueillant : animation commerciale et artisanale par des événements, valorisation du patrimoine bâti et naturel, innovation sociale, renforcement des mobilités et de l'accessibilité aux équipements, rénovation du parc résidentiel, ...

La commune réalise actuellement son diagnostic et va écrire d'ici la fin de l'année sa convention-cadre valant ORT, opération de revitalisation du territoire, qui comprendra les principales orientations.

## Encourager le tourisme local dans une Ville amie des aînés

La commune a candidaté à un projet porté par le Département du Rhône qui consiste à mettre en place un parcours de géocaching permettant de découvrir et valoriser le territoire de façon ludique et interactive au travers des petits monstres Gnosus. Cette chasse au trésor, à faire en famille via une application sur son smartphone, mêle histoire, patrimoine, culture, et autres anecdotes pour mieux connaître Saint Pierre de Chandieu.

Le village souhaite aussi être une « Ville amie des aînés », un label de l'OMS, qui encourage à faire la ville AVEC les aînés d'aujourd'hui et de demain, pour qu'ils contribuent de manière active à donner vie aux projets du territoire. Après la phase de diagnostic et de concertation via des ateliers avec les seniors, la mairie candidate à des fonds d'appui pour réaliser et financer les actions imaginées avec les Saint-Pierrards.

La municipalité est très impliquée dans le dispositif « Petites Villes de Demain », aux côtés de ses partenaires, la Région, le Département, la CCI, la CMA, la Chambre d'agriculture, l'ANAH, la DDT, l'EPORA, la banque des territoires et le sous-préfet Benoit Rochas.

# LES CARNETS de la Citoyenneté



À quoi servent nos impôts et pourquoi devons-nous en payer ?

## I QUELS SONT LES PRINCIPAUX DEVOIRS CIVIQUES DU CITOYEN ?

- ◆ **Chaque citoyen doit :**
- être loyal envers la communauté nationale et européenne, c'est-à-dire ne pas commettre d'actes contraires aux intérêts de celle-ci ;
- participer à la vie politique : par son vote, le citoyen assure le bon fonctionnement de la démocratie. En France, la carte d'électeur porte la mention "Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique" ;
- respecter les autres et faire preuve de civilité par la reconnaissance mutuelle, sans discrimination aucune. Le respect mutuel constitue l'un des fondements de la paix sociale et des relations interpersonnelles ;
- faire preuve de solidarité sociale. Venir en aide aux autres en fonction de ses moyens ;
- défendre l'environnement en apportant sa contribution dans différents domaines : alimentation, consommation, eau, énergie, transport, produits chimiques, jardinage, réutilisation, recyclage, par exemple.



## II QUELLES SONT LES OBLIGATIONS DES CITOYENS ENVERS L'ÉTAT ET LA COMMUNAUTÉ NATIONALE ?

◆ Paiement de l'impôt, participation à la défense du pays ou au fonctionnement de la justice... Les obligations des citoyens envers l'État et la communauté nationale sont nombreuses.

Les citoyens doivent respecter la loi et s'efforcer, grâce à une attitude civique, de la faire respecter, qu'il s'agisse du droit national ou de l'Union européenne. Ayant participé, par l'élection de leurs représentants ou par la voie du référendum, à l'élaboration des lois, les citoyens sont obligés de respecter les règles qu'ils se sont fixées.

Ils doivent notamment participer :

- au financement des charges supportées par l'État au bénéfice de la communauté nationale par le paiement de l'impôt. L'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 l'exprime clairement : "Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés".
- à la défense du pays, en temps de guerre et en temps de paix. Le service national, suspendu en 1997, a été remplacé par une journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD) puis par la Journée défense et citoyenneté (JDC). Depuis juin 2019, est expérimentée la mise en œuvre du service national universel (SNU). Le service universel s'adresse à tous les jeunes de 16 ans. Il a pour but d'affirmer les valeurs de la République pour renforcer la cohésion nationale et de susciter une culture de l'engagement.
- au fonctionnement de la justice en étant juré lors d'un procès de cour d'assises.

Que signifie "nul n'est censé ignorer la loi" et pourquoi cette maxime est-elle théorique ?



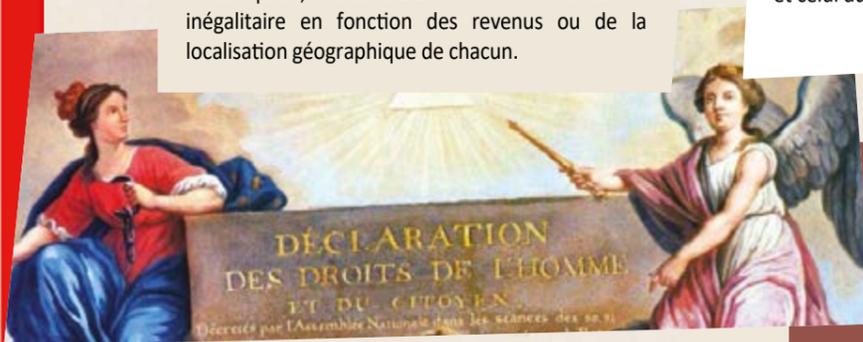
Ce célèbre adage ne signifie pas que tout citoyen est censé connaître l'ensemble des textes de loi. Il est évoqué fréquemment pour regretter l'absence de sécurité juridique face à la multiplication des normes et la perte de qualité des lois. Connaître l'ensemble des textes législatifs et réglementaires (décrets, circulaires...) existant dans l'ordre juridique français ou européen relève de la théorie. Avec, au 25 janvier 2019, environ 318 000 articles législatifs et réglementaires en vigueur en France, le plus studieux des juristes ne relèverait pas un tel défi... Cet adage représente une fiction juridique, c'est-à-dire un principe dont on sait la réalisation impossible, mais qui est nécessaire au fonctionnement de l'ordre juridique. Si cette fiction n'existait pas, il suffirait à toute personne poursuivie sur le fondement d'une loi d'invoquer (et même de prouver) son ignorance du texte en cause pour échapper à toute sanction. On comprend que les règles perdraient toute efficacité devant la facilité avec laquelle on pourrait se soustraire à leur application.

### III POURQUOI EST-ON OBLIGÉ DE DÉCLARER SES REVENUS ET DE PAYER SES IMPÔTS ?

◆ L'obligation de payer ses impôts et le principe de consentement à l'impôt sont inscrits dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

L'obligation de payer ses impôts a été proclamée par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 : "Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés" (article 13).

La participation à l'effort commun est nécessaire, sinon aucun service public (police, justice, éducation, hôpitaux, ramassage des ordures...) ne pourrait être financé. Une société sans impôt impliquerait d'accepter une société dans laquelle tout service serait privé, éventuellement fort coûteux et inégalitaire en fonction des revenus ou de la localisation géographique de chacun.



### IV QUEL LIEN AVEC LE CONSENTEMENT À L'IMPÔT ?

L'obligation de déclarer ses revenus relève d'un autre principe : le consentement à l'impôt. Les premières critiques contre l'Ancien Régime ont porté sur la question de l'impôt et, en particulier, sur le fait que les sujets ne pouvaient pas donner leur consentement à l'impôt.

En France, le principe de consentement à l'impôt a été définitivement acquis avec la Révolution française et la Déclaration des droits de 1789. Tous les citoyens ont le droit de consentir librement à la contribution publique, par eux-mêmes ou par leurs représentants (les députés, par exemple) et d'en suivre l'utilisation. Aujourd'hui, lorsque le Parlement vote les lois de finances, il accorde à l'impôt son consentement et celui du peuple qu'il représente.

### V QUI DÉCIDE DES IMPÔTS ?

◆ Chaque année, en votant la loi de finances, le Parlement donne à l'État l'autorisation de percevoir l'impôt.

C'est un moment clé de la démocratie représentative. En effet, dès qu'il est voté, l'impôt est obligatoire.

En France, l'année budgétaire commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre. C'est donc à l'automne que le Parlement exerce l'une de ses prérogatives majeures, l'examen et le vote du budget de la France pour l'année suivante.



Pourquoi l'adoption de l'impôt est-elle la prérogative du Parlement ?

Le pouvoir d'imposer est une compétence exclusive de l'autorité souveraine dans l'État.

Si le Gouvernement peut souhaiter la création d'un impôt, c'est le législateur (en France, le Parlement), représentant le peuple souverain, qui vote et décide des impôts.

La perception des impositions existantes, ainsi que leur affectation à des personnes morales autres que l'État (collectivités territoriales, organismes de sécurité sociale), sont autorisées chaque année par la loi de finances.

### VI LES CITOYENS ET LES ÉLUS PEUVENT-ILS CONTRÔLER LES FINANCES LOCALES ?

◆ La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 évoque déjà, dans ses articles 14 et 15, le droit des citoyens et de la société de contrôler les finances publiques.

Aujourd'hui, les citoyens peuvent d'abord exercer un contrôle politique sur la gestion financière des collectivités, par leur vote lors des élections locales, en sanctionnant ou en validant l'action des élus.

Ils disposent aussi d'un droit à l'information et à la communication de documents budgétaires affirmé par la loi du 6 février 1992 "comme un principe essentiel de la démocratie locale".

Le Code général des collectivités territoriales précise qu'en cas de non-respect de certaines règles d'élaboration, d'adoption ou de présentation des actes budgétaires, les administrés peuvent, sous certaines conditions, saisir le juge administratif.

Les élus, quant à eux, disposent de moyens de contrôle qui ont été renforcés par la loi du 6 février 1992. Ils peuvent contrôler les finances locales :

- lors du débat d'orientation budgétaire, qui doit avoir lieu obligatoirement dans les deux mois précédant le vote du budget (dans les collectivités de 3500 habitants et plus) ;
- au moyen des questions orales, qu'ils peuvent poser à l'exécutif local en cours d'année ;
- au moyen des documents budgétaires et de leurs annexes, qui leur sont communiqués au moins cinq jours avant le vote du budget ;
- lors de l'adoption des budgets modificatifs ;
- lors de l'adoption du compte administratif, qui peut donner lieu à un débat et qui permet de comparer le budget voté au budget effectivement réalisé ;
- par les délibérations, qu'ils adoptent en cours d'année engageant financièrement la collectivité et par les communications de l'exécutif sur la situation de trésorerie ;
- par la communication par l'exécutif des lettres définitives des chambres régionales des comptes.



### VII D'OÙ VIENT L'ARGENT PUBLIC ET QUI PAIE DES IMPÔTS ?

◆ Les prélèvements obligatoires correspondent à l'ensemble des impôts et cotisations prélevés au bénéfice des administrations publiques afin de financer leurs actions.



## VIII QUAND PAIE-T-ON DES IMPÔTS ?

- Quand on produit des biens et des services (cotisations sociales à la charge de l'employeur, taxe foncière ...) : **34 € sur 100 € d'argent public.**
- Quand on consomme des biens ou des services (TVA, taxes sur l'alcool et le tabac...) : **27 € sur 100 € d'argent public**
- Quand on gagne de l'argent (profits des entreprises, revenus des citoyens et cotisations sociales à la charge des salariés) : **38 € sur 100 € d'argent public.**
- Quand on bénéficie d'un héritage ou d'un don de capital (droits de succession et droits sur les donations entre vifs) : **1 € sur 100 € d'argent public.**



## IX À QUOI SERVENT NOS IMPÔTS ?

◆ Enseignement, sécurité, justice, solidarité, transports, culture, sports... Grâce aux impôts, nous bénéficions au quotidien de nombreux services publics, parfois sans nous en rendre compte. Grâce à cette carte interactive, découvrez, en fonction de votre situation, le coût réel de ces services.

### Cinéma

En 2019, un film produit et réalisé en France est financé en moyenne à hauteur de 24 % par des subventions publiques et des aides de l'État.

### Parcs

L'investissement en faveur des espaces verts des 50 plus grandes villes de France est en légère hausse : les communes allouent en moyenne 1,3 % de leur budget total à la création de nouveaux espaces verts, et dépensent chaque année 76 € (soit 1,50€ de plus qu'en 2017) par habitant : la surface moyenne par habitant dédiée aux espaces verts passe ainsi de 48m<sup>2</sup> à 51m<sup>2</sup> entre 2017 et 2020.

### Bibliothèque

Les communes et intercommunalités consacrent en moyenne 22 € par an par habitant à la lecture publique. Dans le plan de relance, une dotation de 30 M€ au total a été versée en 2021 et 2022 aux collectivités pour poursuivre le plan d'extension des horaires d'ouverture et réaliser de grands investissements structurants.

### Musée

En 2019, 45 % des recettes des principaux musées nationaux (Cité de l'architecture et du patrimoine, Centre Pompidou, Musée du Quai-Branly, Musée Guimet, Musée du Louvre, MuCEM, Musée d'Orsay et de l'Orangerie, Musée Picasso, RMN, Établissement public du palais de la Porte Dorée) sont des subventions de l'État. Les 55 % restants proviennent des ressources propres (billetterie, mécénat...) de ces musées.

### Université

Le coût d'une année d'études à l'université est de 11 580 € (financé à 66 % par l'État, 9% par les collectivités territoriales, 4% par d'autres administrations publiques, 12 % par les entreprises et 9 % par les ménages).

### Collège / lycée

- Le coût d'une année au collège est de 8 193 € par élève pour l'administration publique.
- Le coût d'une année au lycée est de 11 423 € par élève pour l'administration publique.

### École

Le coût d'une année à l'école est de 6 822 € par élève pour l'administration publique.

### Sport

À titre d'exemples :

- La réhabilitation du terrain de football à Bessenay (Auvergne-Rhône-Alpes), portée par le SIVOM La Giraudière, pour 0,5 M€.
- La commune de Roussillon (Auvergne-Rhône-Alpes) porte le projet de création d'un terrain de football synthétique et la réfection des douches et vestiaires pour un coût de 1,2 M€.

### Piscine

À titre d'exemple : le Syndicat intercommunal de la piscine Abymes-Gosier-Pointe-à-Pitre porte le projet de la rénovation et extension de la piscine des Abymes-Gosier-Pointe-à-Pitre. Il s'agit notamment de la création d'un bassin de 50 m découvert comprenant 10 couloirs de nage. Le coût du projet est de 6,9 M€. Dans le cadre du plan de relance, la commune de Seyne a porté un projet de rénovation de son complexe sportif

(incluant une piscine) pour 2,7 M€ et un gain énergétique escompté de 30 %. Cette piscine a un rôle stratégique dans l'apprentissage de la natation et la conduite du Plan d'Aïsaance Aquatique.

### Gares

Le financement du Transport Express Régional (TER) est assuré en moyenne à hauteur de 55% par la Région, 28 % par l'État et seulement 17 % par le voyageur.

### Transports en commun

Le voyageur francilien paie moins de 30 % du prix réel de son abonnement. Plus de 70 % sont financés principalement par les entreprises (via le versement Mobilité et les remboursements des forfaits Navigo) et par les collectivités locales ; ce qui n'est pas le cas dans toutes les capitales européennes.

### Rue

L'entretien d'un kilomètre d'une route nationale non concédée coûte 100 000 €.

### Pharmacies

Lorsque vous achetez des médicaments, l'assurance maladie prend en charge une partie ou la totalité de leur coût. Par exemple, une boîte de paracétamol est prise en charge à 65 % par l'Assurance Maladie.

### Domaine médical

**Urgence :** le coût moyen d'un passage aux urgences est de 227 €, montant pris en charge à 80 % par l'assurance maladie. La prise en charge du coût par un individu ne peut être supérieure au montant forfaitaire de 24 €. Dans certains cas, il peut bénéficier d'une exonération totale de frais.

**Séjour hospitalier :** un séjour médicalisé à l'hôpital coûte à l'assurance maladie entre 5 600 et 14 000 € en fonction de la sévérité de la situation. 80 % de cette somme est remboursée et un tarif forfaitaire journalier de 20 € s'applique si les coûts sont très élevés. Dans certains cas, la personne concernée bénéficie d'une exonération totale de frais.

**Maternité :** l'assurance maladie prend en charge l'intégralité des soins liés aux naissances. Ces soins coûtent, en fonction des complications, de 2 800 à 5 600 € sans césarienne et de 3 900 à 10 000 € avec césarienne.

### Laboratoire d'analyses médicales :

Le coût moyen de l'analyse d'une prise de sang en laboratoire revient à 40 €, dont 60 % sont pris en charge pour l'assurance maladie, soit 24 €. Dans certains cas, cette prise en charge est intégrale.

**Covid 19 :** Depuis le 15 octobre 2021, les tests RT-PCR et antigéniques ne sont plus systématiquement pris en charge par l'Assurance maladie (entre mars 2020 et octobre 2021, 150 millions de tests ont été réalisés en France). Les prix à régler sont identiques à ceux actuellement pris en charge par l'Assurance maladie. Ils varient en fonction du type de test, du professionnel qui les réalise, du jour et du lieu où ils sont effectués.

Ainsi :

- pour les tests RTPCR, réalisés par des laboratoires de biologie médicale, le tarif de référence est de 43,89 € ;
- pour les tests antigéniques, le tarif varie de 22,02 € à 45,11 €.

### Cabinet médical

**Médecin généraliste :** une consultation à 25 € est prise en charge à hauteur de 17,5 € par l'assurance maladie. Cependant, sur ce montant, il faudra payer 1 € de participation forfaitaire, auquel il faudra ajouter le ticket modérateur de 7,50 €. Ainsi, le reste à charge pour le patient est de 8,5 € lorsque cette consultation s'effectue avec son médecin traitant. Dans certains cas, cette somme est intégralement remboursée.

**Dentiste :** une consultation suivie d'un détartrage à 51,92 € bénéficie d'un remboursement par l'assurance maladie à hauteur de 70 %. Ainsi, le reste à charge est de 15,58 €. Dans certains cas, cette somme est intégralement remboursée.

**100 % Santé :** afin d'améliorer l'accès aux soins et renforcer la prévention, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le dispositif 100 % Santé propose à tous les Français, bénéficiant d'une complémentaire santé responsable ou de la Complémentaire santé solidaire, des soins et des équipements en audiologie, optique et dentaire pris en charge à 100 %.

- Sur une couronne en céramique à 500 € du panier 100 % Santé, l'assurance maladie et la complémentaire santé prennent en charge la totalité du coût, il n'y a aucun reste à charge.
- Sur une paire de lunettes à 210 € avec des verres progressifs et une monture du panier 100 % Santé, l'assurance maladie et la complémentaire santé prennent en charge la totalité du coût, il n'y a aucun reste à charge.
- Sur une aide auditive à 950 € du panier 100 % Santé, l'assurance maladie et la complémentaire santé prennent en charge la totalité du coût, il n'y a aucun reste à charge.

### Sécurité :

#### Pompiers

Une intervention des pompiers a coûté en moyenne 1 200 € en 2020. Elle a été entièrement prise en charge, notamment par le département et la commune. En 2020, les pompiers ont réalisé 4 291 000 interventions.

Opération sentinelle

En 2021, on estime le coût de la mission Sentinelle par militaire et par jour à 102,96 €.

#### Ambulance

Un déplacement en ambulance coûte en moyenne 97 €. Il est remboursé à hauteur de 65 % par l'assurance maladie. Dans certains cas, la personne prise en charge bénéficie d'une exonération totale de frais.

### Entreprise

**Covid 19 :** Le Gouvernement a mis en place, depuis mars 2020, un grand nombre de mesures pour soutenir les entreprises. Fonds de solidarité, Activité partielle, prêts directs de l'État (prêts à taux bonifiés et avances remboursables), report d'échéances fiscales, plans de soutien sectoriels, etc.

**Plan de relance :** Afin de redresser durablement l'économie française, un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé par le Gouvernement autour de 3 volets : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Ce plan de relance, qui représente la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, propose des mesures concrètes à destination de tous : particuliers, entreprises, collectivités ou administrations.

**Accident du travail :** les frais de santé liés à l'accident de travail sont pris en charge à 100 % sur la base des tarifs de la Sécurité Sociale. Cette prise en charge par l'État est permise grâce aux cotisations sociales. Pour les prothèses dentaires et certains produits d'appareillage (fauteuil roulant, petit appareillage orthopédique, appareils électroniques correcteurs de surdités...), la prise en charge peut aller jusqu'à 150 %, également sur la base des tarifs de la Sécurité sociale.

### Collecte des déchets

Pour permettre la collecte des déchets, les collectivités territoriales font payer une taxe ou une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (7 Md€ de recettes fiscales par an pour les collectivités).

Notons encore que bien d'autres organismes ou collectivités sont financés par l'impôt, notamment la CAF, Pôle emploi, les crèches, les caisses de retraite, le tribunal, le logement, les mairies.

## X QUELS SONT LES PRINCIPAUX IMPÔTS ?



**Apparaît dans ce graphique la contribution à l'audiovisuel public : La redevance télé est supprimée pour tous les contribuables pour l'année 2022 et les années suivantes.**



**1 Cotisations sociales**  
Les cotisations sociales représentent **34 % des prélèvements obligatoires**.  
Les cotisations sociales sont des versements effectués aux administrations de sécurité sociale et aux régimes privés. Elles sont payées en partie par le salarié et en partie par l'employeur. Des cotisations sociales sont aussi prélevées sur les revenus des travailleurs indépendants et les revenus des personnes n'occupant pas d'emploi.

**2 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)**  
La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) représente **16,3 % des prélèvements obligatoires**.  
La taxe sur la valeur ajoutée est une taxe incluse dans le prix des produits et services consommés. En France métropolitaine, la TVA est de 20 % dans les cas généraux, mais peut baisser à 10 %, 5,5 % ou 2,1 % pour certains produits et services.

**3 Contribution sociale généralisée (CSG) et prélèvements sociaux**  
La cotisation sociale généralisée (CSG) et les prélèvements sociaux représentent **13,64 % des prélèvements obligatoires**.  
La contribution sociale généralisée (CSG) est une cotisation prélevée sur les revenus d'activité (salaire brut, etc.), les revenus de remplacement (retraite, etc.) et les revenus du patrimoine et du capital, sauf exception. Son taux varie selon le type de revenu et la situation du contribuable.

**4 Impôt sur le revenu**  
L'impôt sur le revenu (brut des crédits d'impôt) représente **7,9 % des prélèvements obligatoires**.  
L'impôt sur le revenu est un impôt dont le montant est calculé sur l'intégralité des revenus perçus par un foyer. Le barème de l'impôt sur le revenu est progressif : les foyers avec des revenus élevés paient plus d'impôts par euro gagné que les foyers ayant des revenus faibles.

**5 Autres (taxes et prélèvements divers)**  
Les autres taxes et prélèvements divers représentent **5,9 % des prélèvements obligatoires**.  
D'autres taxes et prélèvements existent comme la taxe de séjour (prélevée auprès des vacanciers d'un territoire donné), la taxe d'aménagement (pour l'équipement public des collectivités territoriales), le malus écologique (lors de l'achat de véhicules polluants), etc.

**6 Impôt sur les sociétés**  
L'impôt sur les sociétés (brut des crédits d'impôt) représente **5,5 % des prélèvements obligatoires**.  
L'impôt sur les sociétés (IS) est payé par les entreprises. Son montant est calculé selon leurs bénéfices.

**7 Taxe foncière**  
La taxe foncière représente **3,3 % des prélèvements obligatoires**.  
La taxe foncière est un impôt sur les propriétés. Il s'agit d'un impôt local versé aux collectivités territoriales.

**8 Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques**  
La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) représente **2,9 % des prélèvements obligatoires**.  
Cette taxe porte sur les produits pétroliers lorsqu'ils sont destinés à être utilisés en tant que carburant ou combustible de chauffage. Elle permet entre autres de réduire l'impact de l'émission carbonique sur l'environnement et d'améliorer les infrastructures de transport.

**9 Taxe sur les tabacs et boissons**  
La taxe sur les tabacs et boissons représente **1,7 % des prélèvements obligatoires**.  
Les tabacs, de même que les boissons alcoolisées, sont soumis à diverses taxes. Ces taxes permettent de prévenir les risques de santé liés à la consommation de ces produits.

**10 Taxe d'habitation**  
La taxe d'habitation représente **1,3 % des prélèvements obligatoires**.  
La taxe d'habitation est un impôt local dont le montant dépend des caractéristiques d'un logement, de sa localisation et de la situation personnelle des occupants (revenus, composition du foyer). Elle s'applique à l'habitation principale et à la résidence secondaire, le cas échéant. Depuis le début du quinquennat, la taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée pour 80 % des foyers. Pour les 20 % de ménages restants, elle sera supprimée progressivement d'ici 2023.

**11 Taxe sur les transactions immobilières**  
La taxe sur les transactions immobilières représente **1,6 % des prélèvements obligatoires**.  
Les transactions immobilières sont soumises à des taxes à taux fixe, calculées sur la valeur du ou des biens immobiliers transmis. Elles sont payées lors de la signature de l'acte notarié.

**12 Impôts sur les dons et successions**  
Les impôts sur les dons et successions représentent **1,4 % des prélèvements obligatoires**.  
Des droits de mutation à titre gratuit (DMTG) peuvent être dus sur les dons et les successions.

**13 Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**  
La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises représente **1,4 % des prélèvements obligatoires**.  
La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est un impôt local payé par les entreprises. Elle est calculée en fonction de la valeur ajoutée produite au cours d'une période de référence et du chiffre d'affaires. Dans le cadre du plan de relance, la CVAE payée par les entreprises est réduite de moitié à compter de 2021 (suppression de la part qui revenait aux régions).

**14 Taxe sur les salaires**  
La taxe sur les salaires représente **1,3 % des prélèvements obligatoires**.  
La taxe sur les salaires est payée par les employeurs établis en France qui ne sont pas soumis à la TVA sur la totalité de leur chiffre d'affaires. Elle est calculée en fonction des rémunérations versées.

**15 Versement transport**  
Les versements transport représentent **0,9 % des prélèvements obligatoires**.  
Le versement transport (VT) est une contribution locale des employeurs, recouvrée par l'Urssaf afin de financer les transports en commun dans les régions, les départements et les communes.

**16 Cotisation foncière des entreprises**  
La cotisation foncière des entreprises représente **0,7 % des prélèvements obligatoires**.  
La cotisation foncière des entreprises (CFE) est un impôt local payé par les entreprises et les personnes qui exercent une activité professionnelle non-salariée. Elle est calculée en fonction de la valeur locative des biens soumis à la taxe foncière. Dans le cadre du plan de relance, elle est réduite de moitié à compter de 2021 pour les établissements industriels.

## XI C'EST QUOI LA DETTE PUBLIQUE ?

### ◆ Les dépenses publiques de la France sont plus élevées que ses recettes.

Cette situation crée chaque année un déficit qui est financé par des emprunts qui captent une partie de l'épargne nationale et internationale. Ces emprunts sont rémunérés par le versement d'intérêts, aujourd'hui très faibles, voire négatifs, sur les nouveaux emprunts. Le cumul de ces emprunts passés constitue la dette publique. La dette constitue ainsi un outil essentiel de gestion des finances publiques, mais sa maîtrise doit être assurée. Faute de recours à l'endettement, les dépenses publiques ne sauraient excéder les recettes.

(Source : [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr) et [www.viepublique.fr](http://www.viepublique.fr))



## XII À QUOI SERT LE SERVICE PUBLIC ?

Le service public remplit quatre fonctions principales. On distingue :

- les services publics à finalité d'ordre et de régulation (*défense nationale, justice, protection civile, ordres professionnels...*),
- ceux ayant pour but la protection sociale et sanitaire (*sécurité sociale, service public hospitalier...*),
- ceux à vocation éducative et culturelle (*enseignement, recherche, service public audiovisuel...*)
- et ceux à caractère économique.

Les services publics en France sont entièrement financés par l'impôt et assurés par des administrations publiques.

du 20 juin  
au 1<sup>er</sup> octobre 2022

C'est la vie ...



### NAISSANCES



BELHADI	Amir Liam	20 juin
PONS	Maël	17 août
RENAUD	Morgan	26 août
BARRANCO	Roméo Juan	4 septembre

### MARIAGES

Jacky CHOLAT & Laura CADELANO	23 juillet
Jean-Sébastien TOURNIER & Caroline POIZAT	27 août
Sylvain PAGNOUD & Virginie BERMANT	3 septembre
Tu LE KIM & Jennifer MARASSOT	17 septembre
Modica LAMOTTE & Virginie RUSSO	1 <sup>er</sup> octobre



### PACS

Anthony COCHET & Nathalie KHANN	22 juillet
---------------------------------	------------

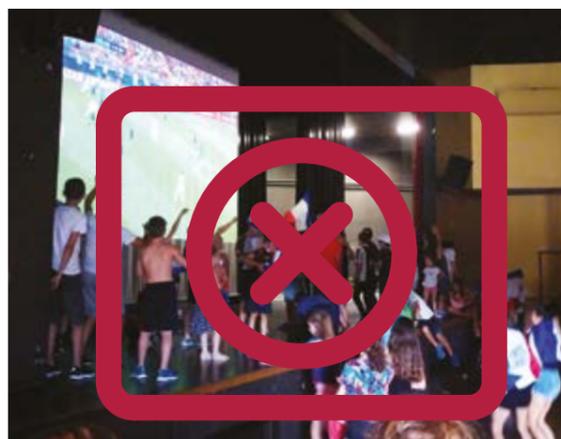
### DÉCÈS

Marie, Jeanne BOISSAT épouse RIBEZ	6 septembre
Etienne, Jean RICHERD	22 septembre



# La vie communale ...en bref

## La municipalité ne retransmettra pas la Coupe du monde 2022



Depuis 2014, nous avons plaisir à diffuser les Coupes du monde et les matchs de l'Euro en direct à l'espace DesLyres. Ces événements étaient aussi une manière de créer des moments intergénérationnels, chaleureux et bon enfant.

Mais cette année, nous avons pris la décision de ne pas retransmettre cette Coupe du monde 2022 qui se déroule au Qatar.

Nous sommes bien conscients que le fait de boycotter ce championnat mondial ne changera pas malheureusement les émissions de gaz à effet de serre que générera cet événement, mais climatiser huit stades à ciel ouvert pendant deux mois représente une aberration écologique, dans une période où le sujet de la sobriété est au centre des débats.

Les conditions de l'organisation de cette Coupe du monde, tant sur l'aspect environnemental que social sont inadmissibles, puisque l'on sait aujourd'hui que la construction de ces stades a causé la mort de près de 6500 ouvriers.

La plupart du temps, ces hommes sont morts soudainement après d'interminables heures de travail par une chaleur extrême, ce qui interroge sur les conditions de travail au Qatar.

En 2021, la présidente de l'organisation non gouvernementale Amnesty International France, dénonçait déjà un Mondial constitué « d'un petit peu de sport, d'énormément d'argent et des violations massives des droits humains » ...

Au regard de tous ces éléments, il nous est impossible de cautionner de telles exactions et de tels abus.

**Alors rendez-vous en 2026, avec un Mondial qui sera organisé en Amérique du Nord !**



## Notre village en images

**Du 15 novembre au 15 janvier, le Club Photo de Saint Pierre, grâce à la municipalité, vous présente sa vision du village à l'occasion d'une expo photos dans la rue commerçante du cœur du village.**

Que cela soit un édifice, un équipement, une rue ou un paysage, tous les photographes ont la volonté de vous montrer la beauté de notre commune.



Les crises diplomatiques, climatiques et énergétiques sans précédent que nous traversons depuis des mois doivent nous interroger collectivement, que nous soyons conseillers municipaux de la majorité comme de l'opposition.

Chaque action qui engage la commune, est ainsi l'occasion pour chacun de s'exprimer, de nourrir le débat et d'enrichir les décisions du Conseil municipal.

Dans ces circonstances, comment interpréter les critiques d'une opposition peu présente, qui ne formule ni idée, ni proposition.

Une nouvelle fois, nous allons accueillir de nouveaux conseillers de l'opposition, seront-ils plus assidus que leurs prédécesseurs ? En effet, à part 1 conseiller présent depuis les élections en 2020, les autres « n'existent que par procuration ».

Heureusement que nous n'avons pas attendu cette opposition si donneuse de leçons, pour nous engager sur des sujets aussi importants que la solidarité, le développement durable ou la transition énergétique...

Faut-il en effet rappeler tous les travaux et les investissements réalisés depuis 14 ans au service d'un village qui s'engage durablement en faveur de l'avenir ? Faut-il rappeler le travail sans relâche que nous avons entrepris au service de tous les Saint Pierrards et même au-delà ? Faut-il souligner que ce travail est le résultat d'une entreprise collective et d'une seule préoccupation : l'intérêt général ?

Ajoutons à cela, l'action que nous menons en concertation avec la Communauté de Communes, le SYDER, les institutions départementales, régionales ou même avec l'État. Si à chaque fois nous avons pu compter sur leur soutien, c'est bel et bien parce que nos projets et nos engagements répondent à des critères de qualité...

Toujours motivée, vous pouvez compter sur l'équipe majoritaire qui fidèle à ces promesses, œuvre pour votre village et ses habitants.



Merci à Caroline Martins et Jérôme Chirat pour leur investissement au sein de notre commune et du conseil municipal qu'ils ont quitté pour des motifs privés. Nous rappelons à cette occasion l'article 9 du Code Civil : "chacun a droit au respect de sa vie privée". Comme vous, nous déplorons l'ingérence de la majorité dans la dernière Tribune.

Pendant ce temps, des dossiers stagnent : vous nous avez parlé de la télérelève des consommations d'eau, service choisi par la majorité en 2016 et dont vous supportez le surcoût alors qu'il est encore défaillant dans de nombreuses rues.

Bien avant le courant de sobriété énergétique actuel, nous proposons de privilégier des bâtiments basse consommation voire autonomes pour réduire nos dépenses énergétiques.

La réfection de la salle Marcelle Genin aurait mérité des matériaux biosourcés, un puits canadien par exemple pour se rapprocher d'un bâtiment passif et contenir la flambée du prix des énergies. Certaines communes, grâce aux subventions de l'État, ont privilégié ce type de constructions. Elles voient aujourd'hui leur anticipation bienvenue, contrairement à nous.

Le conseil a validé l'acquisition pour 826 200€ de terrain pour étendre notre ZA. Un prix beaucoup trop élevé selon les Domaines.

"Rassemblement pour Saint Pierre" espère que nous ne verrons pas encore plus d'entreprises logistiques ou polluantes créer davantage de nuisances pour nos concitoyens.

A ces entreprises peu créatrices d'emplois, nous proposons plutôt du tertiaire, du digital, du numérique, secteurs d'avenir et générateurs d'emplois.

Aujourd'hui plus que jamais les communes doivent s'interroger sur le développement durable et des projets éco citoyens. A cette occasion, si nous pensons que la ferme pédagogique était une bonne idée, en revanche le choix du site nous paraît inapproprié compte tenu du stress subi par les animaux lors des nombreux feux d'artifice.

Bienvenue à Christian Simard, notre nouveau conseiller que nous savons attentif à vos préoccupations.

Les élus de la liste majoritaire

Vos élus de "Rassemblement pour Saint Pierre"

## Courrier des lecteurs



Vos questions nous intéressent et nous nous ferons un plaisir d'y répondre dans nos colonnes. Adressez vos courriers par mail à l'adresse suivante :

[courrier@mairie-stpierredechandieu.com](mailto:courrier@mairie-stpierredechandieu.com)

**De M.J.** Cette année les moustiques ont été particulièrement nombreux et virulents et même au mois de septembre et octobre il y en a encore... N'y a-t-il pas de solutions pour lutter contre ce fléau ? Dans d'autres communes, ils ont fait passer des avions qui répandaient des insecticides, pourquoi ne pas faire cela sur la commune ?

La lutte contre la prolifération et la destruction des moustiques est un problème auquel de nombreuses communes sont de plus en plus confrontées.

À Saint Pierre de Chandieu, nous avons mené différentes actions, comme celle qui contribue à réintroduire les hirondelles et les oiseaux prédateurs des moustiques. C'est une méthode naturelle qui prend du temps et les effets se verront seulement au fil des années. La municipalité avait également donné la possibilité aux habitants d'acquérir des pièges à larves à tarifs préférentiels.

Concernant toutes ces solutions alternatives aux méthodes naturelles, qu'ont pu proposer ces dernières années certaines communes, (installations de pièges dans les rues et autres inventions soi-disant miracles), à l'usage elles se sont toutes révélées plutôt inefficaces au regard des sommes investies. Quant aux épandages d'insecticides par voie aérienne, ce procédé n'est possible qu'au-dessus de grands espaces comme cela peut se faire en Camargue par exemple. Il est inenvisageable de le faire au-dessus de zones habitées car il s'agit de produits nocifs pour l'homme et qu'en est-il de la protection de l'environnement ? ... En attendant que la nature, par le biais des oiseaux prédateurs, effectue son travail, il convient d'adopter les bons gestes qui chaque année sont rappelés dans nos supports de communication. Sans compter que toutes les astuces à base de produits naturels proposées sur internet peuvent être à tester !



AGENDA NOVEMBRE 2022

- MARDI 1<sup>ER</sup>**  
**1 Commémoration du 1<sup>er</sup> novembre**  
 A 11h, Cimetière  
 Municipalité et ACPO
- DIMANCHE 6**  
**2 Matinée Cochonnaille**  
 Dès 8h, Espace Mezzago - local festif  
 Confrérie des Gones et des Magnauds
- MARDI 8**  
**3 Film/reportage : « Zanzibar au féminin »**  
 A 20h, Centre des Arts Camille Floret  
 Municipalité - GRATUIT
- VENDREDI 11**  
**4 Cérémonie célébration de l'armistice de 1918**  
 Dès 11h, Place Charles de Gaulle  
 Municipalité et ACPO
- DU 15 NOVEMBRE AU 15 JANVIER**  
**5 Exposition photos**  
 Rue piétonne et commerçante, Le Clos du Centre  
 Photo-Club en partenariat avec la Municipalité
- JEUDI 17**  
**6 Venez fêter le Beaujolais nouveau**  
 A 19h, Espace Mezzago - local festif  
 OFFERT par la Municipalité
- SAMEDI 19**  
**7 Atelier « Poésie de papier »**  
 De 10h à 17h, Salle Le Cercle  
 Les Créatives de l'Ozon
- 8 Élection de la Reine du 55<sup>ème</sup> Carnaval**  
 Dès 19h, Salle Pluraliste  
 Comité des Fêtes

- DIMANCHE 20**  
**9 Vide-grenier**  
 De 9h à 17h, Salle Pluraliste  
 Sou des Écoles
- LES 26 & 27**  
**10 Championnat du Rhône d'escalade sur bloc**  
 Le 26 dès 9h15 / Le 27 dès 10h, Gymnase Alain Gilles  
 Saint Pierre Escalade
- 11 Concert Rock**  
 Le 26 à 19h30 / Le 27 à 17h, Espace DesLyres  
 La Guilde de Bel Air
- DIMANCHE 27**  
**12 Matinée grenouilles**  
 A partir de 8h, Espace Mezzago - local festif  
 Confrérie des Mignonnettes
- LES 2, 3 & 4 DÉCEMBRE**  
**13 Pièce de théâtre : « La bonne adresse »**  
 Auditorium, Centre des Arts Camille Floret  
 La troupe «Les Têtes de l'Art» de l'association «Théâtre et Loisirs»
- DIMANCHE 4 DÉCEMBRE**  
**14 Matinée tartiflette**  
 A partir de 8h, Espace Mezzago - local festif  
 CO Chandieu Basket
- DIMANCHE 11 DÉCEMBRE**  
**Marché de Noël**  
 De 9h à 19h30, Centre-village  
 Municipalité
- VENDREDI 16 DÉCEMBRE**  
**15 Spectacle : Flashmania**  
 A 20h30, Espace DesLyres  
 Chant d'Yeux en Choeur

## 3 Film/Reportage

La municipalité propose à 20h **mardi 8 novembre** le film « Zanzibar au féminin » de Philippe Prudent.



" Sur l'île de Zanzibar, dans le village de Jambiani, on cultive des algues qui servent à la fabrication de produits pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques. Cette exploitation a démarré il y a dix ans pour relancer l'activité économique de l'archipel. Aujourd'hui, les femmes récoltent le fruit de leurs efforts, mais elles ne comptent pas en rester là. Elles se forment à de nouvelles techniques, surmontent leur peur de l'eau pour apprendre à nager, à diriger un bateau et à négocier pour gagner toujours plus en indépendance. "

Ouverture de la salle au Centre des Arts Camille Floret à 19h45. **Projection gratuite suivie d'un débat avec l'auteur.**

## 5 Notre village en images



Du 15 novembre au 15 janvier, le Photo Club, en partenariat avec la municipalité, vous présente sa vision du village au cours d'une exposition éphémère dans la rue piétonne et commerçante du Clos du Centre. Que cela soit un édifice, un équipement, une rue ou un paysage, tous les photographes ont la volonté de vous montrer la beauté de notre commune.



LA MUNICIPALITÉ DE SAINT PIERRE DE CHANDIEU vous invite à découvrir le

# BEAUJOLAIS NOUVEAU

DÉGUSTATION GRATUITE

## Jeudi 17 NOVEMBRE

19H | LOCAL FESTIF  
SQUARE MEZZAGO

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ  
À CONSOMMER AVEC MODÉRATION

www.mairie-stpierredechandieu.com | MairieStPierredeChandieu

## 1 4 Commémoration des 1<sup>er</sup> et 11 novembre



Les Anciens Combattants, la Municipalité, la Fanfare & Clique, accompagnés des habitants du village, dans le culte du souvenir, se rendront **le 1<sup>er</sup> novembre**, au cimetière pour se recueillir devant la tombe où sont gravés les noms des enfants du village morts pour la France. Un appel aux morts sera effectué. *Un verre de l'amitié sera offert par les Anciens Combattants à l'issue de la cérémonie.*

Pour la cérémonie du **vendredi 11 novembre**, le départ du défilé sera à 11h place Charles de Gaulle. Le cortège se rendra au monument aux morts où 2 gerbes seront déposées par l'ACPO et la Municipalité. Un vin d'honneur clôturera cette commémoration de l'armistice salle DesLyres.

CONFRERIE des GONES et des MAGNAUDS

**Dimanche 6 Novembre**

**MATINÉE COCHONNAILLE**

Local festif - Place Mezzago

**VENTE - BUVETTE - DEGUSTATION SUR PLACE**

SOIRÉE D'OUVERTURE DU 55<sup>ème</sup>

# CARNAVAL

SAINT PIERRE DE CHANDIEU

**ÉLECTION DE LA REINE & SES DAUPHINES AVEC VOTE DU PUBLIC**

**SAM. 19 NOVEMBRE 2022 | à 19H**

SALLE PLURALISTE RUE DU STADE

THÈME "LES ROUTES DE FRANCE"

www.carnaval-spc.fr

CARNAVAL\_SPC  
CARNAVALSPC  
TÉL. 07 69 06 35 20  
INFO@CARNAVAL-SPC.FR

## 8 Election de la Reine du Carnaval 55

La soirée d'élection de la Reine du 55<sup>ème</sup> Carnaval aura lieu **samedi 19 novembre** dès 19h à la Salle Pluraliste.

Pour assister à cet événement, 2 formules :

Repas Spectacle et Bal  
Adultes : 26 €  
Enfants -12 ans : 10 €

Spectacle et Bal  
(sans repas)  
à partir de 21h : 15 €

Réservations :

Permanences

- Samedi 5 novembre 10h-12h Espace Mezzago
- Dimanche 6 novembre 10h-12h Espace Mezzago
- Les 9 et 10 novembre 18h-20h Espace Pierre Savatier
- Vendredi 11 novembre 10h-12h Espace Mezzago
- Vendredi 11 novembre 18h-20h Espace Pierre Savatier
- Samedi 12 novembre 10h-12h Espace Mezzago
- Du 14 au 18 novembre 18h-20h Espace Pierre Savatier

Vente à distance au 07 48 29 78 11 (uniquement par CB)  
Du 9 au 11 et du 14 au 18 novembre de 18h à 20h

Attention : Date limite de réservation des repas :  
**mercredi 16 novembre**

**7** *un peu de poésie à Noël, avec juste de la ficelle et du papier*

**ATELIER POESIE DE PAPIER**  
**Samedi 19 novembre**  
**Salle le Cercle 10 h - 17 h**  
**ST Pierre de Chandieu**

Renseignements et inscriptions :  
 ☎ 06 05 12 51 85  
 ✉ : creatives-ozon@outlook.com

## 9 Vide-grenier

Le **dimanche 20 novembre**, de 9h à 17h, venez faire des affaires au vide-grenier du Sou des Écoles à l'espace Deslyres.  
**Buvette et restauration sur place** : l'argent récolté servira à financer des activités pour les écoles maternelle et élémentaire.  
*Nous vous attendons nombreux !*



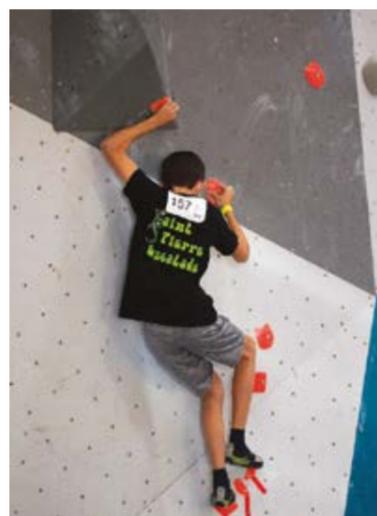
## 10 Championnat du Rhône et de la Métropole de Lyon d'escalade sur bloc

Saint Pierre escalade organisera à nouveau, le championnat du Rhône et de la Métropole de Lyon d'escalade sur bloc, sur le mur du gymnase Alain Gilles, **samedi 26 et dimanche 27 novembre 2022**.



Nous vous attendons avec impatience pour venir encourager les meilleurs grimpeurs du département et surtout les jeunes de Saint Pierre Escalade qui porteront les couleurs de notre village.

**Samedi**, place aux U16 et aux vétérans à 9h15, aux U18 et U20 à 12h15 et enfin aux seniors à 15h15. La journée se terminera avec les finales seniors, femmes et hommes à 19h. Nous pourrons, à l'occasion de celles-ci, assister à un spectacle où les sportifs rivaliseront de force, souplesse et agilité, pour venir à bout des parcours concoctés par les équipes d'ouvriers.



**Dimanche**, nous retrouverons les plus jeunes avec les U12 à 10h et les U14 à 13h. La compétition rassemblera environ 300 grimpeurs sur ces 2 journées et nous vous attendons nombreux à cette manifestation sportive et nouvelle à Saint Pierre de Chandieu.

*Au plaisir de vous rencontrer autour d'un verre à la buvette.*

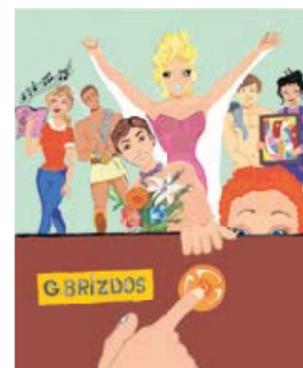
## 12 Matinée Grenouilles des Mignonnnettes

**27 Dimanche NOVEMBRE**  
**au coeur du village à partir de 8h**

**A déguster sur place ou à emporter**

## 13 Pièce de théâtre : « La bonne adresse »

La troupe «Les Têtes de l'Art» de l'association «Théâtre et Loisirs» vous présente sa nouvelle pièce "La bonne adresse". Une ancienne star de music-hall loue des chambres à des étudiantes. Désirant se retirer à la campagne, elle met une petite annonce pour louer son appartement. Dans le même temps, l'étudiante pianiste met une autre annonce pour trouver des élèves. L'étudiante en peinture cherche un modèle pour poser nu et rédige également une annonce. De son côté, la bonne de la star met aussi une annonce pour chercher un fiancé. Ces annonces ont quatre buts différents mais se ressemblent comme des sœurs puisqu'elles sont rédigées en abrégé, dont le dénominateur commun se résume en trois lettres : P.P.S.



Pour un public de tout âge, venez rire entre portes qui claquent et malentendus. Les représentations auront lieu à l'amphithéâtre du Centre des Arts Camille Floret :  
 • Vendredi 2 décembre à 20h30,  
 • Samedi 3 décembre à 20h30,  
 • Dimanche 4 décembre à 15h.  
 Réservation sur le site internet de la troupe [www.lestetesdelart.com](http://www.lestetesdelart.com) ou au 04 82 53 18 85.

**4** DECEMBRE À PARTIR DE 8H00

LE CO CHANDIEU BASKET VOUS PROPOSE SA  
**MATINÉE TARTIFLETTE**  
 A déguster sur place ou à emporter

Rendez-vous sur la Place du village au local festif de Saint Pierre de Chandieu

*Nous vous attendons nombreux !*



## 15 Spectacle Flashmania

1979 - 2022  
 LA CHORALE CHANT D'YEUX EN CHOEUR REÇOIT LE CHOEUR EPHEMERE "CHOEUR A COEUR" POUR  
**FLASHMANIA**  
 d'après la comédie musicale **STARMANIA**  
 de Michel BERGER et Luc PLAMONDON  
 Directeur **FRANCK DUMONT**  
 VENDREDI 16/12/22 à 20H30  
 ESPACE DESLYRES  
 TARIF D'ENTREE : 12 EUROS  
 GRATUIT JUSQU'A 16 ANS  
 RESERVATION 07 50 40 02 51

Chant d'yeux en Chœur vous propose le **16 décembre** un spectacle costumé qui reprend les 15 plus belles chansons de la comédie musicale Starmania, interprétées par la chorale Chœur à cœur. Pour réserver vos places, rendez-vous les **samedis 19 et 26 novembre, 3 et 10 décembre** au marché aux abords du Bistrot des Mômes et par téléphone au 07 50 40 02 51.

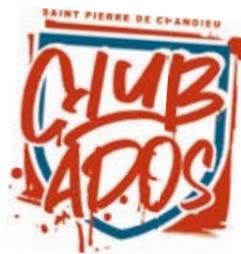
Tarif 12 €, gratuit pour les moins de 16 ans.

Pour tous renseignements : [chantdyeuxenchoeur@gmail.com](mailto:chantdyeuxenchoeur@gmail.com)



Dans le cadre du **Marché de Noël le 11 décembre**, Chant d'yeux en Chœur vous donne rendez-vous dès 17h à l'église pour un programme en 2 parties : En 1<sup>ère</sup> partie, la chorale Armonor de Villeurbanne, chorale classique de chants sacrés, Chant d'yeux en Chœur en 2<sup>nd</sup>e partie. **Nous vous attendons nombreux.**

# Le Club Ados organise plusieurs manifestations en fin d'année



CLUEDO Géant dans le village organisé par les jeunes le **vendredi 2 décembre à 19h30**.

Participation gratuite pour les enfants et à hauteur de 2€ pour chaque adulte. Paiement sur place en début de jeu et inscription par mail à [clement.coutinho@mairie-stpierredechandieu.com](mailto:clement.coutinho@mairie-stpierredechandieu.com) à partir du 15 novembre. Places limitées.

Le Club Ados sera présent lors du **défilé annuel du 8 décembre**. Venez défiler avec nous, participation gratuite. Possibilité d'achat de bâtons et bracelets lumineux ainsi que de bonnets de Noël. Achats lors des permanences du Club Ados qui seront faites devant le centre de loisirs du 5 au 8 décembre.

Le Club Ados sera présent lors du **marché de Noël du 11 décembre**, nous vous attendons nombreux.

Toutes les manifestations du Club Ados ainsi que les fonds récoltés lors de celles-ci ont pour but de financer un voyage pour les jeunes en juillet 2023.

# Les Gones du désert (G2D) en route pour le 4L Trophy

Ouvert **uniquement aux jeunes de 18 à 28 ans**, il est le plus grand Raid humanitaire du monde. Les 2000 équipages prendront le départ le 16 février pour un périple de plus de 6000 kms à réaliser en 10 jours à bord d'une 4L. Ils traverseront une partie de la France, de l'Espagne et des dunes du Sahara Marocain.

L'objectif est d'acheminer à bord des 4L, des fournitures scolaires et sportives afin de les remettre à l'association "Les enfants du désert" qui les redistribuera ensuite aux enfants les plus démunis du Maroc.

En parallèle de quoi, les participants sont tenus d'apporter 10kg de nourriture non périssable jusqu'au village départ pour l'association de La Croix-Rouge française.

## OCTOBRE ROSE



Comme chaque année, St Pierre Sport Attitude sensibilise ses adhérent(e)s à la prévention du cancer du sein

Prochain rdv en mai pour Courir pour Elles

## Ateliers de théâtre

La Compagnie GIANE propose des ateliers théâtre les lundis soir de 19h à 21h au Centre des Arts Camille Floret.

Renseignements au 06 22 33 69 33 ou par mail [gianecie@gmail.com](mailto:gianecie@gmail.com)



Un jeune Saint Pierrard y participe cette année, il s'agit d'Adrien BUSSY (22 ans, Alternant IAE Lyon, responsable contrat), il sera accompagné de Guillaume CHAMBON (23 ans, Ingénieur efficacité Énergétique). Deux jeunes qui se sont rencontrés lors de leurs études supérieures et qui ont décidé de créer cette association « Les Gones du désert », pour se lancer dans l'aventure de ce rallye humanitaire. Grâce à cette opération, 30 tonnes de matériels scolaires et sportifs pour 20 000 enfants marocains ont déjà été livrées chaque année, permettant l'ouverture de 30 écoles depuis 1997. Par ailleurs, ce raid a permis que 70 projets de développement voient le jour (installations photovoltaïques, ateliers de sensibilisation, réalisations de jardins potagers, ...).

Si vous souhaitez soutenir leur association (en matériel : pièces mécaniques détachées, essence, fournitures scolaires et sportives, denrées alimentaires non périssables et/ou en dons), que vous soyez une entreprise ou un particulier contactez :  
 BUSSY Adrien 07 71 18 84 46  
 CHAMBON Guillaume 07 83 14 56 07  
[gonesdudesert@gmail.com](mailto:gonesdudesert@gmail.com)

## Du nouveau, près de chez vous

« Paire d'As »  
 1 place Charles de Gaulle  
 69780 Saint Pierre de Chandieu  
 Tél : 04 87 38 04 87



Le Restaurant « Paire d'As » a ouvert ses portes avant l'été, il est situé dans la rue piétonne et dispose d'une terrasse. Ouvert du lundi au dimanche de 9h30 à 22h30 non-stop, n'hésitez pas à aller découvrir la variété des plats proposés.

Vous y trouverez une carte riche d'une quinzaine d'assiettes composées à base de viandes et de crudités, une douzaine de sandwiches variés, des salades, des burgers, des tacos et des galettes.



Un choix de nombreuses viandes allant de l'entrecôte au kofte en passant par le kebab, la bavette ou encore l'agneau, rappelle toutes les saveurs de l'orient.

## Vacances toussaint 2022

À l'écurie et la ferme de Savoye avec caval'arc de Savoye



<b>Lundi 24 octobre de 9h30 à 16h30</b> Journée préparation au galop 3 et 4 + examen	42+10 €
<b>Mardi 25 octobre de 9h30 à 11h</b> Initiation poney à partir de 4 ans	17 €
<b>De 13h30 à 15h</b> Initiation poney	17 €
<b>Mercredi 26 octobre de 9h30 à 16h</b> à partir de 4 ans Journée halloween costumée à la ferme Animations à la ferme et découverte des animaux	25 €
<b>*Vendredi 28 octobre de 18h à la nuit</b> à partir de 8 ans Halloween à la ferme, jeux, énigmes à la torche entre fantômes et chauves-souris	20 €
<b>Lundi 31 octobre de 9h30 à 16h30</b> Journée équitation niveau galop 2/3	42 €
<b>Mercredi 2 novembre de 9h30 à 11h</b> Initiation poney	17 €
<b>De 13h30 à 15h</b> Initiation poney	17 €
<b>Jedi 3 novembre de 9h30 à 12h</b> Initiation au tir à l'arc à cheval	25 €

Renseignements et réservation au 06 60 92 95 14  
 Nathalie, écurie de savoye à st pierre de chandieu

## Calendrier des Pompiers

Notre traditionnelle tournée des calendriers entame sa saison en ce début de mois de novembre.



C'est toujours pour nous un privilège de venir à votre rencontre durant ces périodes de fin d'année et de partager un moment convivial et chaleureux !  
 Nous vous souhaitons par avance une bonne fin d'année 2022 et d'excellentes fêtes. À très bientôt.

## Solidarité Ukraine



COLLECTE DE DONS

Vous pouvez apporter :

- des médicaments
- de la nourriture (denrées non périssables)
- des produits d'hygiène
- des vêtements chauds



Vous avez aussi la possibilité de faire un don à l'association via le site ou en flashant le QR code ci-contre :

Les dons servent à aider les familles ukrainiennes de notre commune, mais également à payer les camions qui transportent vos dons vers l'Ukraine. Le coût du transport ayant fortement augmenté depuis Mars, toute participation sera la bienvenue.

[ Pour information, depuis le début de la guerre, l'association a envoyé 12 camions en Ukraine. 25 autres convois ont été organisés en partenariat avec d'autres associations ukrainiennes de Lyon. ]

Site de l'association : [lyon-lviv-lesjoyeuxpetitssouliers.fr](http://lyon-lviv-lesjoyeuxpetitssouliers.fr)  
 Page Facebook : Solidarité Ukraine Saint Pierre de Chandieu

Anne-Marie Galayda, présidente de LYON-LVIV, a reçu la **Palme du Civisme et de la Citoyenneté** le 27 septembre à la Préfecture du Rhône par Olivier Klein, Ministre délégué chargé de la Ville et du Logement et Pascal Mailhos, Préfet de Région.



Pour toutes les actions menées en soutien pour l'Ukraine depuis la déclaration de la guerre le 24 février 2022 par le biais de l'association Lyon-Lviv. Accueil et aides à l'insertion des réfugiés et envois de camions humanitaires et notamment l'arrivée du 1<sup>er</sup> bus de réfugiés ukrainiens arrivés en France le 3 mars à Saint Pierre de Chandieu.

SAINT PIERRE DE CHANDIEU

**EXPO PHOTOS**  
**NOTRE VILLAGE**  
**EN IMAGES**

**DU 15 NOVEMBRE**  
**AU 15 JANVIER**

**RUE PIÉTONNE ET COMMERÇANTE**  
**LE CLOS DU CENTRE**



Le Photo Club, en partenariat avec la municipalité, vous présentent sa vision du village au cours d'une exposition éphémère.

Que cela soit un édifice, un équipement, une rue ou un paysage, tous les photographes ont la volonté de vous montrer la beauté de notre commune.



**SAINT PIERRE**  
**DE CHANDIEU**

*Village par nature*